



Préface

Le paysage, une responsabilité collective

La Convention Européenne du Paysage définit la « qualité paysagère » comme la réponse aux aspirations des populations à propos des caractéristiques de leur cadre de vie.

Le paysage révèle l'évolution des territoires et il résonne profondément en chacun d'entre nous comme un héritage quotidien qui fonde l'identité et l'attractivité du département. Mais l'équilibre de nos paysages est fragile et les dynamiques auxquelles ils sont soumis les transfigurent et parfois, les défigurent.

Ce guide, qui donne une place importante au regard, par le biais de la photographie, insiste sur les transformations en cours, en tentant de montrer en quoi certaines d'entre elles mettent en cause les équilibres environnementaux, économiques ou sociaux de notre département.

Il a vocation à sensibiliser, informer et expliquer à l'ensemble des acteurs, nombreux, qui interviennent sur les paysages du département, toute la richesse et la diversité de ce patrimoine. Il vise aussi à attirer l'attention sur le risque d'un développement territorial dont le bénéfice immédiat apparent se révélerait non durable.

En ouvrant des pistes de réflexion et d'action parfois très concrètes, cet ouvrage invite chacun, dans la mesure de ses responsabilités, à tenir compte des capacités réelles et forcément fragiles de notre département pour construire nos paysages de demain, des paysages ancrés dans l'histoire, des paysages respectueux de ce que nous sommes, des paysages capables demain d'accueillir nos enfants et l'inventivité qu'ils souhaiteront y développer.

JEAN-YVES LATOURNERIE
PRÉFET DE L'ARDÈCHE



INTRODUCTION

Quels paysages bâtis ?

Comment construire le paysage bâti de demain

Quels paysages pour les routes ?

Comment l'aménagement des routes façonne le territoire

Quels paysages touristiques ?

Comment le développement touristique modifie l'image de l'Ardèche

Quels paysages agricoles ?

Comment les pratiques agricoles interviennent dans le paysage, quelle attitude face à l'enfrichement ?

Quels paysages autour de l'eau ?

Comment valoriser la présence de l'eau

Le paysage des réseaux ?

Comment les réseaux aériens bouleversent le paysage

CONCLUSION

p.8

p.10

- > Extensions de bourgs
- > Zones d'activités et commerciales
- > Habitat dans la pente
- > Patrimoine architectural

p.20

- > Abords
- > Entrées de ville et déviations
- > Traversées d'agglomération
- > Publicité et signalétique

p.30

- > Espaces d'accueil touristiques
- > Campings
- > Urbanisme de loisir
- > Sites touristiques

p.40

- > Vallées
- > Montagne
- > Bâtiments agricoles

p.48

- > Rives naturelles
- > Rives urbaines

p.54

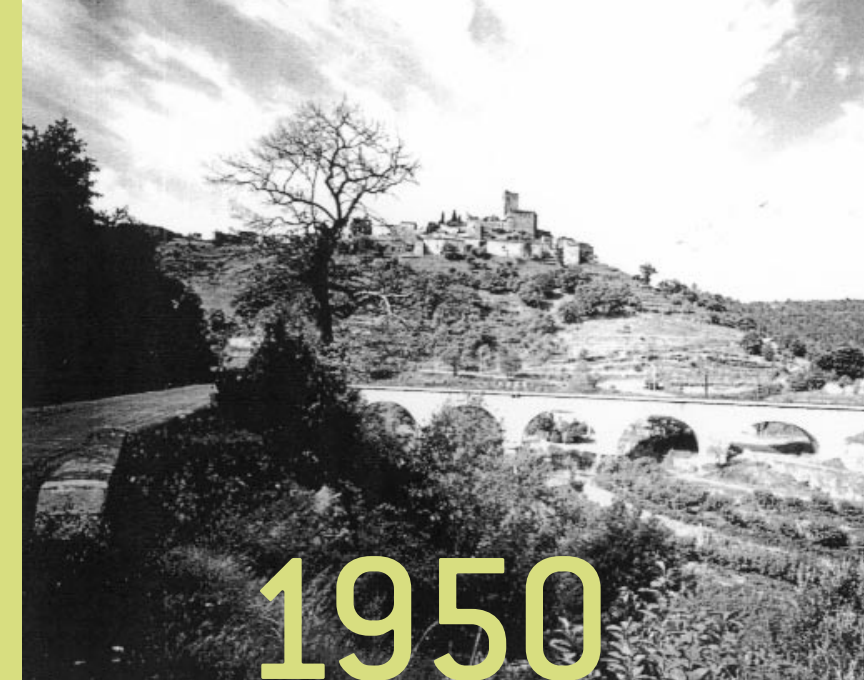
- > Réseaux aériens
- > Eoliennes

p.58

Quels paysages bâtis ?

1

[Pour une évolution maîtrisée des paysages de l'Ardèche]



1950

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Le paysage c'est...

> un ensemble d'éléments
naturels et humains

> un bien collectif

> le cadre de vie quotidien

> l'image de l'Ardèche

Le département de l'Ardèche, reconnu pour la qualité et la diversité de ses paysages, subit des transformations de grande ampleur depuis plusieurs décennies. L'extension de l'urbanisation, l'abandon des terres agricoles les plus défavorisées, le développement des équipements touristiques et des infrastructures, l'extension des forêts, constituent des bouleversements profonds. Cette évolution rapide des usages et de l'économie a eu un impact très fort sur l'environnement et la transformation des paysages ardéchois.

Aujourd'hui, alors que la qualité des paysages est devenu un enjeu économique et touristique majeur, il est permis de s'interroger sur les risques de perte de qualité due à ces transformations et à leurs conséquences. L'accélération de ces évolutions et le durcissement de leurs impacts, le basculement progressif dans la banalité, représentent des risques bien réels pour l'attractivité du département et son développement.



Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Quels paysages bâtis ?

1

Le paysage évolue

VUE D'UN VILLAGE ARDÉCHOIS (PHOTO DATANT ENVIRON DE 1950, ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ARDÈCHE).

LE MÊME POINT DE VUE AUJOURD'HUI:

> Abandon

LA VUE SUR LE MÊME VILLAGE EST OBLITÉRÉE PAR L'ENFRICHEMENT DES PENTES

>

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

<



2005

abandon ?

Il est donc essentiel d'identifier et de comprendre les dynamiques en cours, pour mieux anticiper les évolutions du territoire ardéchois et pouvoir agir en toute connaissance de cause. Ce document permet de poser le constat de l'évolution du paysage à travers les questions auxquelles les élus sont confrontés. Pour chacune de ces questions, ce guide propose des éléments de réponse illustrés par des exemples concrets qui vont dans le sens d'une évolution maîtrisée et durable du paysage ardéchois.

développement ?

>

Quels paysages bâtis ?

1

[Quels paysages bâtis ?]



Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

En Ardèche, l'harmonie qui se dégage des ensembles bâtis, souvent construits en pierre, est remarquable. Les hameaux isolés, les villages et les villes participent largement au façonnage du territoire et des paysages ardéchois, et contribuent fortement à l'attractivité touristique du département. Longtemps préservé des influences modernes et après une longue phase d'exode rural, le territoire ardéchois est aujourd'hui l'objet d'une reconquête bien engagée, la pression touristique se faisant au niveau européen. Mais la qualité des ensembles bâtis est aujourd'hui compromise par le développement désordonné des nouvelles constructions. Certes, les usages, les formes et les matériaux ont évolué et continueront d'évoluer. Mais pourquoi être en rupture totale avec l'héritage ardéchois ? Il est possible de trouver des solutions qui allient tradition et modernité. Les extensions urbaines contemporaines, qu'il s'agisse des lotissements, des zones d'activités ou des zones commerciales, doivent être pensées pour s'intégrer à leur environnement, avec un objectif de qualité.

Une des clefs de la réussite pour maîtriser le développement urbain est de retrouver le sens de la géographie et d'élaborer des documents d'urbanisme cohérents comme le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ce n'est pas une démarche réservée aux grandes villes. Le PLU permet d'avoir des objectifs clairs pour le développement des villages et des hameaux, de préserver l'équilibre fragile entre le bâti et son environnement, gage de la qualité du cadre de vie à l'échelle du territoire. Il est le canevas qui permet d'initier ensuite des projets de composition globale et de produire des constructions adaptées et bien intégrées.

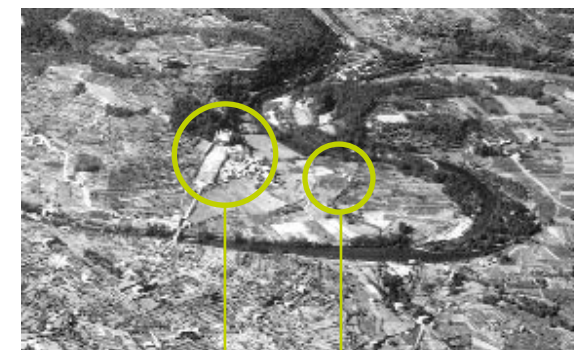
Il s'agit donc d'orienter et d'organiser les dynamiques d'urbanisation pour produire les paysages bâtis de demain, des paysages de qualité qui permettront de pérenniser l'attractivité et la renommée de l'Ardèche sur le long terme.

Quels paysages bâtis ?

1



LE PROFIL GÉNÉRAL DE CE VILLAGE JOUE REMARQUABLEMENT AVEC SON SITE. LES MAISONS SONT GROUPÉES AUTOUR DU CHÂTEAU, CONSTRUITES À L'ABRI DES CRUES DE LA RIVIÈRE. LES TERRAINS EN CONTREBAS, INONDABLES, ÉTAIENT RÉSERVÉS À L'AGRICULTURE.

MAISONS GROUPÉES
AUTOUR DU CHÂTEAUTERRAINS INONDABLES
À VOCATION AGRICOLE

Enjeux

> Juguler le mitage qui dégrade la qualité des paysages ruraux

> Maîtriser la qualité des extensions urbaines et les zones d'activités qui dénaturent les ensembles bâtis et compromettent le développement touristique

> Organiser la dynamique d'urbanisation et élaborer des plans de développement cohérents

> Enrayer l'abandon des centres bourgs

> Repenser l'habitat dans la pente, tradition ardéchoise oubliée

> Protéger et valoriser le patrimoine bâti

Atouts

> La qualité et la diversité des paysages bâtis, atout fondamental pour le département

> La dynamique de reconquête qui promet d'être durable

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4



LE MÊME VILLAGE AUJOURD'HUI: DES MAISONS INDIVIDUELLES, SURELEVÉES POUR ÉCHAPPER AUX CRUES DE LA RIVIÈRE, VIENNENT PERTURBER LA LOGIQUE D'INSTALLATION GLOBALE DU VILLAGE.



Quels paysages bâtis ?

1

Les extensions de bourg

UNE GREFFE QUI A DU MAL À PRENDRE ?



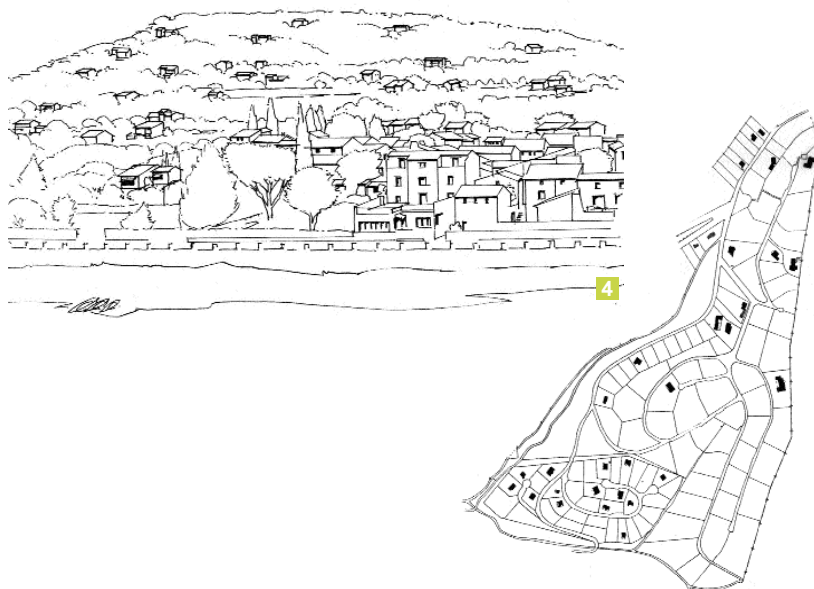
1



2



3



4

Le développement de la construction est un signe du dynamisme et de l'attractivité de l'Ardèche. Mais face au constat de la banalisation progressive des territoires par la généralisation de l'habitat pavillonnaire et de son architecture standardisée, on peut se demander quelle image donnera le département à ses habitants et à ses visiteurs quand chaque village sera entouré de zones pavillonnaires ou de constructions individuelles sans qualité ? Ces modes de développement urbains qui concernaient surtout la périphérie des grandes villes (Privas, Aubenas, Annonay et la corniche du Rhône) se généralisent très rapidement sur l'ensemble du département et banalisent les paysages ardéchois.

Ces nouvelles constructions tiennent rarement compte de leur site d'implantation. Elles s'installent en rupture avec le tissu urbain existant, et parfois en négligeant des précautions essentielles par rapport aux risques naturels. Elles sont souvent entourées de clôtures, de haies opaques et de jardins en rupture avec l'esprit du lieu. Au delà de la médiocre intégration paysagère à leur contexte, ces modes de développement ont de nombreux effets négatifs qui coûtent cher à la collectivité : surcoût liés à l'aménagement de réseaux pour la viabilisation irrégulière de parcelles isolées, morcellement des terres agricoles, consommation de l'espace... Ils induisent et entretiennent la spéculation foncière, contribuent à générer des déplacements inutiles et rendent, dans certains cas, de plus en plus difficile la protection contre le feu.

Plutôt que de créer des enclaves étrangères à leur environnement, le développement de nouveaux quartiers devrait permettre de lutter contre la désertification des bourgs en redynamisant les centres des villages.

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Quels paysages bâtis ?

1



5

LES CONSTRUCTIONS INDIVIDUELLES ET LES LOTISSEMENTS, CONÇUS COMME DES OBJETS ISOLÉS SANS LIEN AVEC LE PAYSAGE QUI LES ACCUEILLE, PRODUISENT UN MITAGE IRRÉVERSIBLE DES PAYSAGES ARDÉCHOIS (1, 2 & 3). LE DÉCOUPAGE TRÈS LACHE DES PARCELLES "EN ESCALOPE" PRODUIT INÉVITABLEMENT UN MITAGE DU BÂTI (4). LE PROFIL GROUPÉ CARACTÉRISTIQUE DES VILLAGES (5) SE TRADUIT AU CONTRAIRE PAR LA DENSITÉ DES PARCELLES (6). DES EXTENSIONS RÉUSSIES PERMETTENT DE CONSTRUIRE SANS DÉTRUIRE L'HARMONIE DE L'EXISTANT (7). L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS GÉNÉREUSEMENT PLANTÉS (8 & 9) PERMET DE FAIRE L'ARTICULATION ENTRE LES QUARTIERS ANCIENS ET LES EXTENSIONS URBAINES.



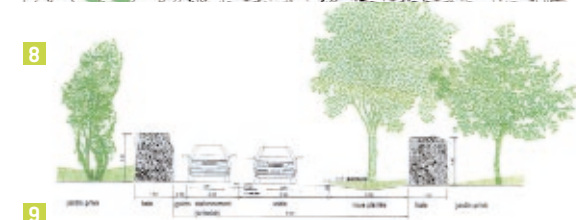
6



7



8



9

ELABORER DES DOCUMENTS D'URBANISME DE QUALITÉ POUR AMÉNAGER DE VRAIS QUARTIERS

Les documents d'urbanisme et les outils réglementaires, principalement le PLU (Plan Local d'Urbanisme, anciennement POS), permettent de gérer les questions d'organisation du territoire. Ils restent les principaux leviers pour aboutir à une urbanisation de qualité, à condition qu'ils soient bien élaborés et correctement appliqués. Le PLU donne le cadre nécessaire pour faire émerger des projets de qualité. Il permet de définir d'éventuels nouveaux sites de développement en cohérence avec l'existant (paysage, formes urbaines...) plutôt qu'au regard des seules opportunités foncières. Il permet aussi de penser les extensions en recherchant la meilleure articulation avec l'existant pour développer des quartiers cohérents. Ensuite, il faut choisir la meilleure démarche et faire des programmes pour mener à bien chaque opération : ZAC (Zone d'Aménagement Concerté), plans de composition urbaine, opération de logements groupés...

ASSOCIER L'HABITAT INDIVIDUEL AU PROJET COMMUNAL

Loin de vouloir juguler le développement de l'habitat, il s'agit de maîtriser son développement pour le faire participer à la valeur des paysages de l'Ardèche. Les maisons individuelles ont perdu toute référence au type architectural local, au détriment de la simplicité des volumes, de la nature et de la couleur des enduits... L'implantation, les matériaux, les plantations sont autant de paramètres à prendre en compte et à discuter avec les nouveaux arrivants pour que la maison participe au paysage, qu'elle le compose et qu'elle s'y intègre harmonieusement. La DDE et le CAUE peuvent intervenir à ce sujet pour conseiller les collectivités comme les particuliers et le PNR édite des Cahiers de Recommandations Architecturales pour les communes situées sur son territoire.

PLANTER LES ESPACES PUBLICS DE LIAISON

Au XIX^{ème} siècle en Ardèche, de nombreux espaces destinés au développement des villes ont été plantés par anticipation: ils forment aujourd'hui un patrimoine structurant de promenades ombragées. Cette tradition mérite d'être réactivée. Qu'il s'agisse de relier différents pôles ou de créer un nouveau quartier, l'aménagement de nouvelles esplanades plantées dans les villages offre l'occasion d'apporter une réponse qualitative et fonctionnelle aux extensions urbaines.



Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Quels paysages bâtis ?

1

Les zones d'activités et commerciales

DES ZONES OU DES LIEUX DE VIE ?



1



2

Fortement liées au développement du réseau routier, les zones d'activités et les zones commerciales sont devenues omniprésentes. Elles semblent accompagner inévitablement les déviations et les voies rapides pour tirer parti des flux de consommateurs potentiels qui les empruntent, au risque de concurrencer les fonctions urbaines du centre ancien. Tout le monde s'accorde pour blâmer la médiocrité architecturale et paysagère de ces lieux qu'on ne sait d'ailleurs pas nommer autrement que "zones". Elles semblent toujours aménagées au moindre coût, comme si leur existence n'était que temporaire ou "inavouable". L'apport de taxe professionnelle, souvent invoqué pour justifier leur création, ne doit pas se faire à n'importe quel prix: leur manque de qualité et leur dégradation rapide finit par nuire à l'image des villes qui les accueillent. L'absence de stratégie urbaine, la carence de projet sur ces lieux du développement économique est flagrante. Pourquoi ne pas les considérer comme des lieux de vie à part entière nécessitant des aménagements de qualité ? Leur indigence n'est pas une fatalité.

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages bâtis ?

1

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Quels paysages bâtis ?

1



3



4



5

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

LE CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION EST PRIMORDIAL ET CONDITIONNE LES FUTURES INSTALLATIONS : D'IMMENSES HANGARS SONT-ILS ADAPTÉS POUR OCCUPER UN FOND DE VALLÉE ÉTROIT ? (1). L'INDIGENCE DES ABORDS VOUS AUX STATIONNEMENTS, LA SURENCHÈRE SUR LA SIGNALÉTIQUE FINISSENT PAR ÊTRE CONTREPRODUCTIFS (2).

UNE EXIGENCE DE QUALITÉ EST POSSIBLE: L'ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS INDUSTRIELS N'EST PAS NÉCESSAIREMENT LAIDE. LEUR COMPOSITION, LE CHOIX DE FORMES SIMPLES, L'UTILISATION DU BOIS GARANTISSENT FACILEMENT UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES BÂTIMENTS (3, 4 & 5).

CHOISIR UN SITE D'IMPLANTATION

La première étape est de bien choisir le site d'implantation en évaluant l'impact sur les vues, vers et depuis la ville ou le village. Les ZPPAUP et la loi paysage (loi du 8 janvier 1993) permettent de protéger une vue qui pourrait être compromise par l'implantation d'une telle zone. Au moment de la création, les élus doivent avoir conscience de leur rôle dans l'exigence de qualité qu'il est possible d'obtenir et doivent s'associer les compétences d'organismes de conseil.

DÉVELOPPER DES QUARTIERS À PART ENTÈRE

Ensuite, il faut travailler ces "zones" comme de véritables quartiers, dans le cadre d'un projet urbain. Un plan général de composition doit permettre de porter une attention particulière à l'impact futur des constructions, de montrer les articulations avec l'existant (éléments naturels, accès et stationnements, cheminements piétons...), et d'intégrer l'aspect déplacement sous toutes ses formes (automobiles, piétons, vélos...) en cohérence avec les documents d'urbanisme (PLU). Les voiries publiques sont souvent les premiers espaces qui permettent de donner une cohérence et un vocabulaire particulier à l'ensemble d'une zone d'activités ou d'une zone commerciale. Des plantations de qualité permettent d'améliorer l'impact de ces "zones" mais ne dispensent pas d'un travail de composition préalable. Le profil des voies doit être dessiné précisément. L'intervention sur des zones existantes est également possible, en travaillant par exemple sur la requalification paysagère des voiries.

PROMOUVOIR UNE ARCHITECTURE SIMPLE

Enfin, il s'agit de trouver une simplicité dans l'architecture et d'aménager des stationnements fortement plantés pour garantir l'insertion paysagère et l'ombrage. Un règlement peut être adopté pour régir les différentes constructions. Son but est de donner une image cohérente à l'ensemble de la zone tout en offrant une certaine souplesse pour s'adapter aux différents besoins des investisseurs. Il ne s'agit pas de contraindre les acteurs économiques mais d'optimiser les investissements publics et privés pour que ces lieux deviennent des secteurs valorisants tant pour l'image de l'entreprise que pour le confort des clients et des employés.

Quels paysages bâtis ?

1

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

L'habitat dans la pente

UNE GAGEURE INSURMONTABLE ?

L' Ardèche, c'est le domaine de la pente: si l'on observe les constructions traditionnelles, on comprend qu'il est possible de mettre à profit la dénivellation pour s'installer le plus intelligemment possible dans le site. La construction d'ouvrages de soutènement a permis à l'homme de s'installer et de valoriser des versants difficiles d'accès.

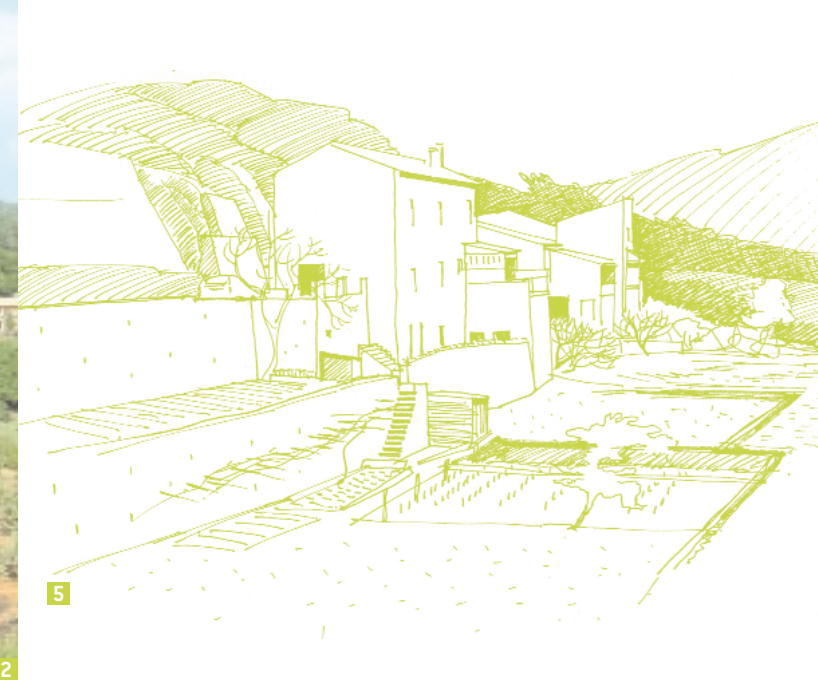
Le savoir faire traditionnel ardéchois en la matière est exceptionnel. Le bâti vernaculaire est constitué de grands volumes verticaux accrochés à la pente par plusieurs niveaux de terrasses. Le faîtage du toit est le plus souvent parallèle aux courbes de niveau, offrant ainsi une façade en longueur à l'aval. La force de la silhouette de l'habitat perché repose sur le socle de terrasses et le travail des abords participe pleinement à la qualité de la construction. L'implantation des nouvelles constructions peut être un facteur de dégradation radical du paysage si les caractéristiques traditionnelles du bâti ne sont pas respectées: volumétrie, inclusion dans la pente, teinte des murs... Aujourd'hui, avec nos moyens techniques de construction et de terrassement, le terrain ne nous résiste plus et tout nous paraît permis. L'absence de soutènement construit est devenu la règle. Le résultat reste cependant peu satisfaisant. La construction de murs est trop rapidement éliminée pour des problèmes de coût, mais c'est sans compter le gaspillage de terrain produit par les talus et leur impact très fort dans le paysage. Enfin, les déblais et remblais posent des questions de stabilité dans le temps qu'il vaut mieux anticiper.



L'ABSENCE DE SOUTÈNEMENT PRODUIT UN IMPACT TRÈS FORT ET INDUIT UN GASPILLAGE DE TERRAIN (1 & 3). LA CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE SOUTÈNEMENT PERMET D'OPTIMISER L'UTILISATION DU TERRAIN (2,4 & 5). IL EST POSSIBLE DE RETROUVER DANS DES CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES UNE ADAPTION AU SITE POUR PEU QUE L'ON PRENNE EN COMPTE DÈS LE DÉPART LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN EXISTANT: DANS CES PROJETS CONSTRUITS EN ARDECHE, LES CONSTRUCTIONS JOUENT AVEC LA PENTE GRACE AUX MURS DE SOUTÈNEMENT ET OPTIMISENT LEUR EXPOSITION (6&7).

Quels paysages bâtis ?

1



Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4



Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

POUR UNE ARCHITECTURE ADAPTÉE :**METTRE À PROFIT LA PENTE DANS LE CHOIX D'IMPLANTATION**

Les murs et les murets, loin d'être obsolètes, trouvent de nouvelles utilisations aujourd'hui. L'espace plan qu'ils permettent de développer correspond bien aux usages liés aux constructions actuelles (terrasses et jardins en lien direct avec les pièces à vivre des bâtiments, intégration des équipements extérieurs comme les piscines ou les terrains de jeux...).

RESPECTER LES ÉLÉMENTS DU RELIEF, PRÉSERVER L'EXISTANT, SOIGNER L'IMPLANTATION

Le jeu avec l'existant est un bon point de départ: par exemple, les anciennes terrasses peuvent être conservées et peuvent être réinvesties pour l'habitation.

Quels paysages bâtis ?

1

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

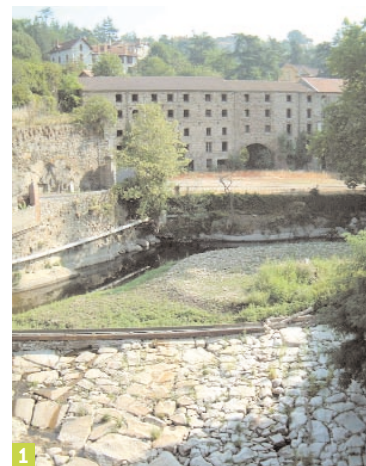
5

Le paysage des réseaux ?

6

Le patrimoine architectural et paysager

CONTRAINTE OU ATOUT ?



1



2

Le patrimoine bâti est un des atouts reconnus et incontestables du département. En Ardèche nombreux sont les bâtiments anciens à susciter de l'intérêt... Les restaurations, d'initiatives privées pour la plupart d'entre elles, sont souvent de bonne qualité. Mais s'il y a une reconnaissance certaine autour de ce patrimoine et un consensus social sur sa protection, sa valeur paysagère est moins évidente. Elle est pourtant très forte. On ne compte pas moins de 38 communes engagées dans une démarche de Village de Caractère, ayant su conserver une certaine homogénéité et un cachet qui attirent les visiteurs. C'est donc le site entier qui est concerné et il s'agit aujourd'hui de préserver les ensembles bâtis, les jardins et les espaces cultivés qui souvent les accompagnent, de prendre en compte les axes visuels et la silhouette des hameaux, et non plus seulement de se focaliser sur des éléments isolés.

La reconversion du patrimoine industriel est aussi une problématique forte en Ardèche. En effet, nombreux sont les anciens moulinages et fabriques, pour la plupart construits au XIX^{ème} siècle, qui sont aujourd'hui à l'abandon. Ces bâtiments sont souvent remarquables pour la qualité de leur construction et de leur implantation. Ils doivent être identifiés comme des sites potentiels pour accueillir des opérations de logement ou des équipements culturels et touristiques. La reconversion du patrimoine ferroviaire est aussi un enjeu important: la création de voies vertes cyclables, en veillant au bon usage des matériaux contemporains, autoriserait de nouveaux usages pour mieux diffuser la fréquentation touristique sur le territoire.

LE PATRIMOINE INDUSTRIEL
EST REMARQUABLE EN ARDÈCHE.

IL N'EST PAS ENCORE PERÇU À SA
JUSTE VALEUR ET DE NOMBREUX
BÂTIMENTS RESTENT À L'ABANDON
ALORS QU'ILS POURRAIENT
ACCUEILLIR DE NOUVELLES
FONCTIONS (1). LA RESTAURA-
TION PROGRESSIVE DU VILLAGE
DE ROCHEMAURE, EN RUINE DANS
LES ANNÉES SOIXANTE (2),
A PERMIS DE RETROUVER LA
SILHOUETTE DU VILLAGE (3),
DE RESTAURER LES REMPARTS
ET DE REQUALIFIER LES RUELLES
(4 & 5).

LES RESTAURATIONS AVEC
CHANGEMENT DE DESTINATION
(LOCATIONS DE VACANCES...)
DOIVENT ÊTRE RESPECTUEUSES :
LES NOUVEAUX USAGES DOIVENT
S'ADAPTER À LA STRUCTURE
DU BATIMENT EXISTANT, SANS
DÉNATURER LA SILHOUETTE ET LE
CARACTÈRE DU SITE (6 & 7).

Quels paysages bâtis ?

1



4



5



6



7

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

PROTÉGER L'EXISTANT

L'outil principal pour protéger les ensembles bâtis remarquables est la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager). L'élaboration d'une ZPPAUP permet de bien identifier les caractéristiques des villes et des villages remarquables, de cartographier les espaces les plus emblématiques et ceux sur lesquels reposent les plus forts enjeux. Des ZPPAUP existent déjà et plusieurs sont actuellement en cours d'élaboration sur le département. Dans le contexte ardéchois, où le paysage est très construit (terrasses...), le champ d'application des ZPPAUP s'étend au paysage communal tout entier et non pas seulement au centre historique.

Porter attention au patrimoine bâti, c'est aussi préserver les noyaux urbains anciens des démolitions ponctuelles de bâtiments qui s'effectuent sous la pression de la voiture pour dégager des espaces de stationnement.

RÉINVESTIR ET RECONVERTIR LES ANCIENS BÂTIMENTS

Pour redonner vie au patrimoine bâti, de nouvelles vocations économiques peuvent être trouvées, autres que celles liées aux loisirs. L'exemple d'Ardelaine, société spécialisée dans la production et la transformation de la laine, est convainquant: un ancien moulinage a été entièrement restauré et accueille aujourd'hui des fonctions de production. Patrimoine ne rime donc pas forcément avec conservatisme et il s'agit aujourd'hui de le faire vivre en le réaffectant et en se le réappropriant.

Quels paysages bâtis ?

1

[Quels paysages pour les routes ?]



Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Pour desservir et désenclaver le département ardéchois, dont le relief est très marqué, les constructeurs des routes du XIX^{ème} siècle ont développé un formidable projet de territoire et effectué des prouesses techniques pour s'adapter aux contraintes du terrain. Le caractère construit des routes en Ardèche se traduit par des ouvrages d'accompagnement remarquables, en pierre de pays, qui attestent de la prise en compte de la culture des lieux. Le réseau routier qui en résulte est toujours inséré au plus près du relief: routes de crêtes, routes en corniches, routes de fond de vallée, routes de versant, routes de plaine... La route ardéchoise fait écho à la géographie. Ce grand projet conserve aujourd'hui tout son sens car le réseau routier est encore préservé des transformations profondes qu'ont pu connaître d'autres régions. Le réseau routier est d'une grande unité sur l'ensemble du département : il possède aujourd'hui un caractère d'exception qui en fait un élément de patrimoine à part entière et l'image des terroirs que véhicule le paysage vu depuis les routes reste la meilleure publicité pour l'Ardèche.

Les travaux d'amélioration en cours et à venir du réseau routier pour désenclaver certaines vallées, la multiplication des opérations ponctuelles de modernisation (élargissements, modifications de tracé, déviations, rond-points) sont des vecteurs de transformation radicale du paysage. L'enjeu consiste à garantir, à l'échelle globale du département de l'Ardèche et sur le long terme, les relations étroites entre la route et les paysages traversés.

INTRODUCTION

Quels paysages bâtis ?

1

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

CONCLUSION



LA ROUTE EST LE PREMIER
OUTIL DE DÉCOUVERTE DES
PAYSAGES DU DÉPARTEMENT.
ELLE ÉPOUSE AU PLUS PRÈS
LE RELIEF ET ELLE PARLE DE
LA GÉOGRAPHIE DE L'ARDÈCHE.
CERTAINS ITINÉRAIRES SONT
MÊME IDENTIFIÉS COMME
ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTE
ET COMME DES ÉLÉMENTS DE
PATRIMOINE À PART ENTIÈRE.

SANS PLANIFICATION GLOBALE
ET CONCERTÉE, AU SERVICE DE
LA DESSERT DES TERRITOIRES,
LA MULTIPLICATION DES
OPÉRATIONS PONCTUELLES
DE MODERNISATION MENACE
L'IDENTITÉ DES PAYSAGES
TRAVERSÉS.

Enjeux

- > Maintenir la relation entre la route et le paysage traversé
- > Maîtriser et valoriser les abords
- > Travailler l'image des entrées de villes et des déviations
- > Préserver la qualité des traversées d'agglomérations
- > Aménager les espaces d'accueil

Atouts

- > Les routes ardéchoises sont construites au plus près du relief et font écho à la géographie du lieu
- > L'unité et la qualité du réseau routier sont exceptionnelles
- > Les ouvrages de soutènement garantissent une parfaite intégration au paysage



Quels paysages bâtis ?

1

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Les abords

DES ESPACES RÉSIDUELS ?



La qualité des ouvrages d'accompagnement des routes en ardèche est exceptionnelle: murs de soutènements, ponts, parapets... tous ces ouvrages qui "tiennent la route" montrent le soin apporté aux détails. Aujourd'hui, les moyens d'intervention sont plus efficaces mais ne permettent plus d'atteindre le même niveau de perfection qu'au XIXème siècle. La perte de savoir-faire est évidente, voire inéluctable lorsqu'il s'agit de monter des murs en pierres sèches, mais c'est plus le manque d'attention portée au site qui pose aujourd'hui problème. Les redressements de route laissent des abords non traités et des premiers plans indéterminés qui isolent la route de son paysage. Les ouvrages réalisés en pierre sont parfois en contradiction avec le contexte géologique du site d'intervention (pierres calcaires en milieu schisteux par exemple...).

Le platane, qui borde tant de routes et d'espaces publics, est un arbre identitaire qui parle déjà fortement de l'appartenance méridionale de l'Ardèche. Ces ensembles d'arbres constituent un patrimoine vivant vieillissant qu'il s'agit aujourd'hui de gérer pour anticiper son renouvellement.

Il faut affirmer le projet routier comme un élément du paysage à part entière, abandonner le camouflage, s'intéresser aux emprises qui vont au delà du ruban routier et travailler dans toute leur épaisseur. L'intégration paysagère des ouvrages doit devenir une préoccupation de même importance que la sécurité et la question du patrimoine arboré, qui se pose avec de plus en plus d'acuité, doit bien évidemment lui être associée.

LE TRAITEMENT DES ABORDS DES VOIES EST À SOIGNER: QUELLE IMAGE DONNENT DE L'ARDÈCHE CES ACCOTEMENTS DÉFONCÉS?(1) LES MATÉRIAUX EMPLOYÉS POUR LE SOUTÈNEMENT SONT PARFOIS EN RUPTURE AVEC LES ÉLÉMENTS DU SITE: IL N'EST PAS RARE DE VOIR MAL EMPLOYÉES DES ROCHES (CONTEXTE GÉOLOGIQUE DU SITE, TAILLE...)(2). DANS LA TRAVERSÉE D'UNE VALLÉE SAUVAGE, LA PERCEPTION PRINCIPALE DE L'INTERVENTION HUMAINE EST CELLE DE LA ROUTE ET DU TRAITEMENT DE SES ABORDS (3 & 4). DANS DES SÉQUENCES PLUS URBAINES, LES ABORDS PEUVENT ÊTRE TRÈS CONSTRUITS, COMME LE MONTRÉ CET AMÉNAGEMENT RÉCENT (5). LE VOCABULAIRE DES MURETS OU DES GABIONS DONNE À LA ROUTE UN ASPECT SOIGNÉ ET FAIT LE LIEN AVEC LE TERRITOIRE TRAVERSÉ (4,6 & 7). ENFIN, LES PLANTATIONS QUALIFIENT EFFICACEMENT LES VOIES (8).

Quels paysages bâtis ?

1



Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

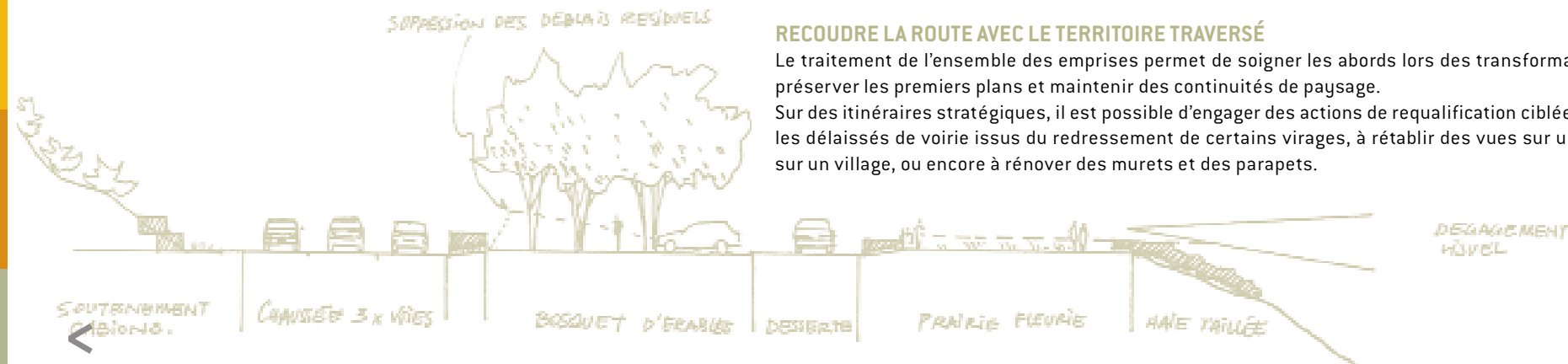
LA ROUTE EST UN PROJET DE PAYSAGE

Dans la conduite des projets, il faut porter une grande attention sur le choix des tracés et la géométrie des ouvrages, le traitement des abords et des soutènements, le choix des roches et leur gabarit, les plantations... En fonction du contexte, la prévalence de tel ou tel aspect sera plus important: pour une route de montagne, c'est la qualité des soutènements qui prime; dans le cas d'une route de plaine, ce sont les plantations qui contribueront à la qualité et à l'insertion paysagère de l'ouvrage.

RECOUDRE LA ROUTE AVEC LE TERRITOIRE TRAVERSÉ

Le traitement de l'ensemble des emprises permet de soigner les abords lors des transformations des routes pour préserver les premiers plans et maintenir des continuités de paysage.

Sur des itinéraires stratégiques, il est possible d'engager des actions de requalification ciblées visant à reconquérir les délaissés de voirie issus du redressement de certains virages, à rétablir des vues sur un secteur de vallée ou sur un village, ou encore à rénover des murets et des parapets.



Quels paysages bâtis ?

1

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Les entrées de ville et les déviations

LIEUX OU NON-LIEUX ?



Les routes suscitent le développement économique et servent de support à la croissance des villes. Les dernières constructions s'établissent le long des voies, qu'il s'agisse de bâtiments d'activité ou d'habitat, repoussant les limites de la ville ou du village et redéfinissant ainsi ce que l'on appelle "l'entrée de ville".

Ces entrées de ville sont souvent devenues un linéaire de voie banalisée où s'égrennent sans aucune qualité panneaux publicitaires, rond-points et constructions anarchiques disposant souvent de surlargeurs et d'aires de stationnement largement ouvertes sur la route. Ces lieux ont été construits par défaut, sans qu'aucun projet ne vienne fédérer et organiser les dynamiques de croissance.

Aujourd'hui, l'image des villes se joue aussi sur leur capacité à aménager ces entrées qui sont le premier visage qu'elles offrent aux visiteurs et qui sont les vitrines du territoire traversé. Il est urgent d'avoir une exigence sur l'organisation de ces espaces, sur leurs qualités urbaines et paysagères.

La conception d'une route nouvelle, la rectification d'un tracé ou d'un profil, doit être perçue comme un projet de paysage qui prend en compte toutes les singularités du territoire pour mettre la route en relation avec le paysage qu'elle traverse. Les déviations ne doivent pas priver les villages de leur relation au site mais doivent plutôt permettre de composer un nouveau paysage et d'offrir une nouvelle mise en scène de la silhouette du village.

Quels paysages bâtis ?

1



ENTRÉE DE VILLE SANS QUALITÉ EN ARDÈCHE (1). LA CONSTRUCTION D'UNE DÉVIATION NE DOIT PAS ÊTRE UN PRÉTEXTE POUR OUBLIER LA VILLE CONTOURNÉE ET POUR LA DÉCONNECTER DE SON CONTEXTE (2).

LES PLANTATIONS PERMETTENT DE PRÉPARER ET D'ACCUEILLIR LES USAGERS DE LA ROUTE: ELLES SONT UN SIGNE DE BIENVENUE (3&4).



ASSOCIER PROJET DE ROUTE ET DEVELOPPEMENT URBAIN

Pour prévenir un développement incontrôlé, la loi de 1995 sur les entrées de ville donne un cadre réglementaire efficace pour améliorer la qualité de ces dernières: elle interdit toute construction, sur une largeur de 75 à 100 m en fonction du statut de la voie (amendement Dupont), s'il n'existe pas de projet urbain et paysager pour l'aménagement de ces espaces. Cette loi donne l'occasion d'élaborer des projets prenant en compte les qualités du territoire traversé et d'inventer des solutions pour ces lieux de l'entre-deux, ni ville, ni campagne. Un bon projet passe par la maîtrise foncière, par l'identification des éléments existants et leur préservation, par la création d'espaces publics structurants. La qualité et le gabarit de la voirie est essentiel, et le rond-point, facteur de banalisation, souvent présenté comme inévitable, n'est pas systématiquement la réponse la mieux adaptée. Il s'agit de créer de futures avenues, signes de bienvenue, et de les planter pour créer le patrimoine arboré de demain. Le platane, grâce à son échelle de développement et sa facilité à être conduit, peut s'utiliser encore dans de très nombreuses situations, mais d'autres essences adaptées peuvent être utilisées.

ENGAGER DES ACTIONS DE REQUALIFICATION DES AXES ROUTIERS

La mise en valeur des entrées de ville doit à la fois avoir pour effet d'annoncer le centre et de témoigner du dynamisme des communes. Le soin apporté aux abords des villes et des villages doit manifester l'hospitalité dès le seuil passé, et stimuler l'intérêt de la découverte.

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Quels paysages bâtis ?

1

Les traversées d'agglomération

UNE INTRUSION UNIQUEMENT DANGEREUSE ?

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6



Les villes et villages ont longtemps entretenu un rapport vital avec les routes qui les traversent: support d'échange, la route est en effet source de richesse. Mais l'augmentation constante de la circulation a peu à peu transformé l'usage des voies et orienté les aménagements dans un objectif unique de fluidité du trafic au détriment des autres fonctions de la route et des éléments qui peuvent l'agrémenter. Les arbres d'alignement, les espaces publics, la largeur des trottoirs, la qualité de la vie locale ont été sacrifiés.

C'est à un véritable projet de reconquête de la rue auquel il faut se livrer aujourd'hui pour redonner sa place à l'animation urbaine, aux échanges et aux commerces, pour passer de "villages traversés" à des "traversées de village". La transition de la route à la rue doit se faire de manière progressive, en diminuant la place accordée à la voirie, en élargissant les trottoirs, en connectant les espaces publics qui jouent un rôle primordial dans la fonction urbaine de la rue.

Quels paysages bâtis ?

1



Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

LES ESPACES PUBLICS CONNECTÉS À LA ROUTE JOUENT UN RÔLE PRIMORDIAL DANS LA FONCTION URBAINE DE LA VOIE. SOUVENT L'ARTICULATION AVEC CES ESPACES N'EST PAS PRISE EN COMPTE (1). CHAQUE VILLE OU VILLAGE A SON IDENTITÉ: COULEURS, FORMES, MATÉRIAUX DOIVENT PARLER DU LIEU... EN CHAQUE LOCALITÉ, IL CONVIENT DE CONCEVOIR UN PROJET DE TRAVERSÉE QUI LUI SOIT PROPRE (2,3 & 4).

COMPOSER LA ROUTE COMME UN ESPACE PUBLIC

La route met en valeur les caractéristiques d'un site et toute intervention doit se faire dans le respect de ses caractéristiques: matériaux, types de plantations... La route, dans sa traversée des villes et des villages, est un espace public majeur. Elle doit pouvoir continuer à jouer son rôle de lieu d'accueil dans les centre bourgs tout en assurant un effet vitrine et une mise en scène des entrées, sans tomber dans l'excès décoratif.

INVESTIR POUR LE LONG TERME

Ces aménagements sont faits pour durer vingt ou trente ans : ils doivent donc être de grande qualité et très simples pour garantir leur pérennité. L'échelle de temps liée aux plantations est encore plus importante : les arbres remarquables que l'on admire aujourd'hui ont, pour la plupart, été plantés au début du XXème siècle dans le cadre de projets de mise en valeur. Le choix d'une essence adaptée, la qualité des sujets plantés et du sol qu'on leur donne sont les garants d'un développement harmonieux sur le très long terme.

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Quels paysages bâtis ?

1

La publicité et la signalétique

QUEL PAYSAGE VU DEPUIS LA ROUTE ?



3



4



1

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

La route est la première prise de contact avec le territoire. Mais ses abords évoluent sous la pression économique. Enseignes et signalétiques liées aux entrées de ville finissent par obstruer la vue sur les premiers plans. La publicité peut finir par faire fuir les touristes qu'elle était censée attirer. La prolifération des enseignes et des présignalisations est souvent nuisible non seulement à l'image du village mais aussi à l'efficacité même de la signalisation. Tout comme les entrées de ville, les traversées routières des bourgs sont sensibles à l'accumulation de signalétique et de publicité.

Il existe aujourd'hui un véritable risque économique lié à la dégradation des lieux touristiques. Alors qu'une réglementation existe en la matière, celle-ci a du mal à être appliquée précisément sur les sites où l'enjeu touristique et patrimonial est fort. L'intérêt individuel doit-il supplanter l'intérêt collectif ? Faut-il vraiment marquer toujours son territoire par des panneaux ?

Quels paysages bâtis ?

1



LES PREMIERS PLANS SONT OBLITÉRÉS PAR LA SIGNALÉTIQUE: LA MÊME ROUTE AVEC ET SANS... (1 & 2). L'ACCUMULATION DE PANNEAUX FINIT PAR RENDRE ILLISIBLES LES MESSAGES: TROP DE PUBLICITÉ TUE LA PUBLICITÉ (3 & 4).

IL EST POSSIBLE DE METTRE EN PLACE DES CHARTES GRAPHIQUES, COMME PAR EXEMPLE DANS CETTE ZONE D'ACTIVITÉ (6). LA SIGNALÉTIQUE PEUT AUSSI FAIRE L'OBJET DE REGROUPEMENT, COMME SUR CETTE COMMUNE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES MONTS D'ARDÈCHE (5) ET DE RECHERCHES GRAPHIQUES POUR METTRE EN VALEUR LES LIEUX PLUTÔT QUE LES ENCOMBRER (7).

MAÎTRISER LA PUBLICITÉ

La loi de 1979 sur la publicité constitue la base réglementaire. Elle pose pour principe l'interdiction de la publicité hors agglomération et offre aux élus la possibilité de la réglementer sur leur territoire.

ORGANISER ET RECONQUÉRIR LES PAYSAGES DÉGRADÉS PAR LA PUBLICITÉ

La signalétique est matière à projet. Il est possible de mettre en place des chartes concernant l'affichage et la publicité. Par exemple, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a mis en place sur son territoire une charte signalétique à l'usage des communes.

Pour organiser l'espace, on peut ainsi regrouper, trouver une unité pour simplifier la lecture le long des grands axes. Il est possible aussi de planifier les projets d'installation et de valoriser, par des actions intercommunales, les villages-portes qui conditionnent les accès aux vallées.

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

[Quels paysages touristiques ?]



Le département de l'Ardèche bénéficie d'une excellente image touristique, auprès des français comme des européens. Cette image tient fortement à la qualité naturelle et culturelle des paysages. Il s'agit là d'un véritable atout de développement dont tout le monde reconnaît aujourd'hui l'importance économique. Là encore, ce patrimoine n'est pas éternel et la fréquentation qu'il engendre peut, dans la durée, lui porter atteinte. Le département ne doit pas être victime d'une fréquentation de masse qui oblige à gérer une pression humaine trop importante et trop concentrée. Pour lutter contre les effets néfastes des grands rassemblements touristiques, la recherche d'un tourisme se diffusant sur l'ensemble du département, s'appuyant davantage sur la connaissance des patrimoines que sur la consommation des espaces naturels, permettra de gérer le passage vers une économie agri-touristique tournée vers l'accueil et le développement durable.

Quels paysages bâtis ?

1



CAMPING TIRANT PARTI DES ANCIENNES TERRASSES SOUS LES CHATAIGNIERS: UNE MISE EN VALEUR RESPECTUEUSE DES SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE ARDÉCHOIS.

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4



UN AUTRE CAMPING RÉCEMMENT AMÉNAGÉ: LES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES NE DOIVENT PAS CONTRIBUER À DÉTRUIRE LES SITES SUR LESQUELS ILS S'IMPLANTENT.

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Enjeux

> Maîtriser le développement rapide des campings et leur insertion paysagère

> Relier l'urbanisme de loisir avec son contexte urbain et paysager

> Améliorer les routes touristiques et leurs espaces d'accueil

> Gérer les incidences de la fréquentation sur les sites touristiques pour un développement durable du département

> Favoriser un tourisme de qualité se diffusant sur l'ensemble du territoire

Atouts

> Une offre touristique largement reconnue

> Un important potentiel de développement

Quels paysages bâtis ?

1

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Les espaces d'accueil touristiques

VITRINES DU TERRITOIRE ?



1



2

La route est le premier outil de découverte du département et les aires d'accueil qui lui sont liées sont souvent les premiers espaces touristiques fréquentés par les visiteurs. Mais, souvent, l'aménagement de ces lieux d'accueil donne une bien mauvaise image du territoire alors qu'ils devraient en être les vitrines.

Le tracé sinueux des routes, qui épouse au plus près le relief, constitue un atout majeur pour la mise en scène du paysage et l'aménagement des lieux d'accueil: de très nombreux délaissés de voies offrent en effet des possibilités d'arrêt et d'information.

Il serait possible d'améliorer l'organisation de la fréquentation touristique en repositionnant les aires d'arrêt stratégiques du département et en mettant en scène certains points de vue significatifs sur les itinéraires routiers. Des routes du paysage ont d'ailleurs été identifiées dans certains sites (Vallée de l'Eyrieux, Vallée de la Drobie, plateau des Sucs...) et elles semblent porteuses pour accompagner des projets en lien avec la mise en valeur du territoire.

CETTE AIRE EST TRÈS DÉGRADÉE ALORS QU'ELLE OFFRE UN PANORAMA EXCEPTIONNEL SUR DES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES DE L'ARDÈCHE (1 & 2).

L'AMÉNAGEMENT DES AIRES D'ACCUEIL OFFRE L'OCCASION DE METTRE EN VALEUR, PAR DES PROJETS CONTEMPORAINS, LES CARACTÈRES DU PAYSAGE ARDÉCHOIS, COMME ICI PAR LE TRAVAIL SUR LES SOUTÈNEMENTS (3, 4 & 5).

LA CORRECTION D'UN VIRAGE DANGEREUX PERMET DE DÉGAGER UN ESPACE QUI PEUT DEVENIR UNE AIRE D'ACCUEIL: COUPE ET PLAN [SOURCE: MISE EN SCÈNE DES ITINÉRAIRES ROUTIERS EN ISÈRE, T. LAVERNE] (6 & 7).

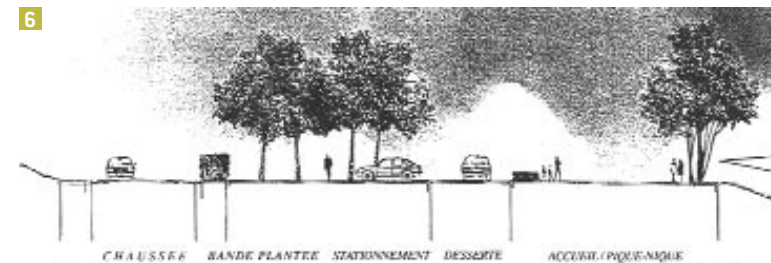


Quels paysages bâtis ?

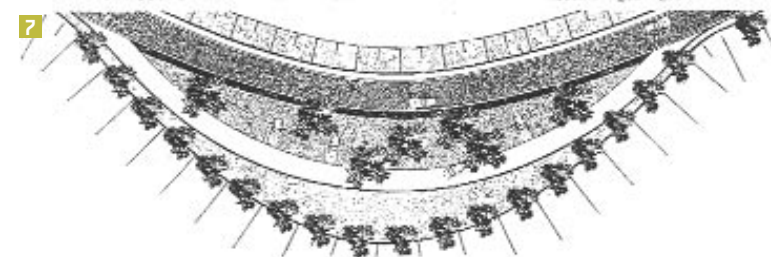
1



6



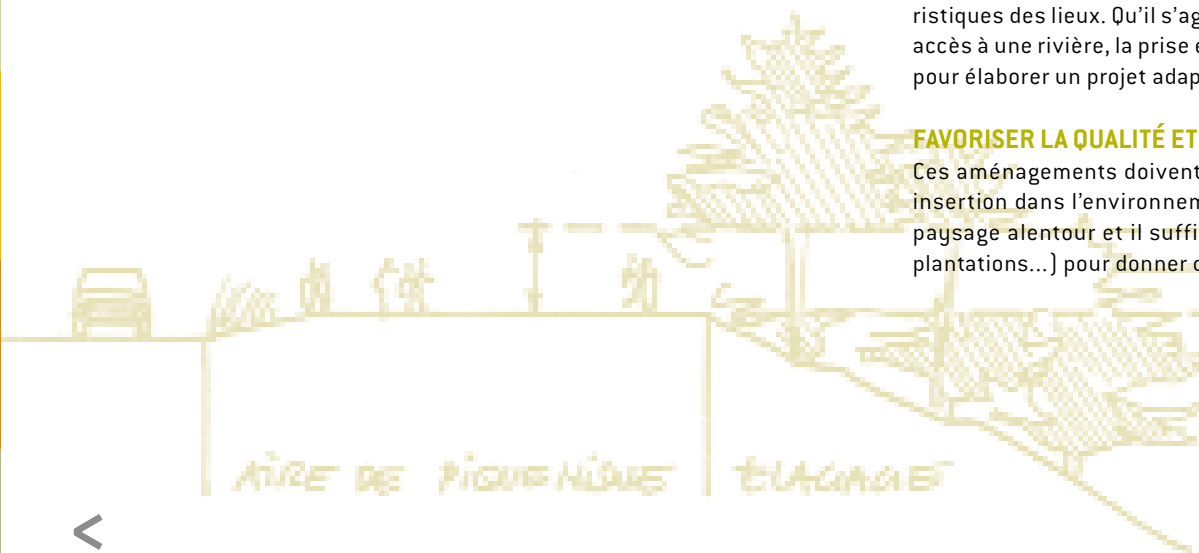
7

**AMÉNAGER DES LIEUX ADAPTÉS AUX SITES**

L'aménagement ou la restauration des aires d'accueil et des relais info-services doit mettre en avant les caractéristiques des lieux. Qu'il s'agisse d'une aire d'arrêt sur une route en panorama, d'un ancien délaissé routier ou d'un accès à une rivière, la prise en compte des usages et des potentiels propres à chacune d'elles est le point de départ pour élaborer un projet adapté.

FAVORISER LA QUALITÉ ET LA SIMPLICITÉ

Ces aménagements doivent être simples et résistants pour assurer leur pérennité et faciliter leur gestion. Leur insertion dans l'environnement est d'autant plus réussie que ces aménagements reprennent le vocabulaire du paysage alentour et il suffit parfois de quelques éléments particulièrement soignés (murets de soutènement, plantations...) pour donner de la qualité à l'ensemble.



Quels paysages bâtis ?

1

Les campings

DES USAGES TEMPORAIRES À EFFET PERMANENT ?



1



2

La multiplication rapide des campings dans le département est un des facteurs majeurs de dégradation des paysages. Il devient urgent d'en améliorer la qualité en imposant le respect des sites sur lesquels ils s'installent. Le développement des HLL (Habitat Léger de Loisir ou Mobilhome) pose également problème dans la mesure où l'impact de ces constructions, dites "légères", est quasiment aussi fort que celui d'un lotissement construit et pose les mêmes problèmes d'assainissement et de desserte.

Enfin, le stationnement des caravanes dans les parcelles à camper isolées commence à se multiplier. Ces installations évoluent lentement mais sûrement vers des équipements en dur et génèrent des situations juridiques inextricables. Une fois le laisser-faire installé, il est très difficile et coûteux de revenir en arrière, les occupants demandant l'adduction d'eau, l'assainissement... Les exemples bien connus du littoral français, en Vendée ou dans le Morbihan, montrent qu'il vaut mieux limiter à temps ces installations par une réglementation adaptée et des rappels à l'ordre réguliers.

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

INTRODUCTION

Quels paysages bâtis ?

1



3



4



5



6



7



L'INSTALLATION DE HLL PRODUIT UN IMPACT DANS LE PAYSAGE PARFOIS AUSSI FORT QU'UN LOTISSEMENT (1 & 2).

LE RESPECT DES PLANTATIONS EXISTANTES PERMET DE DIMINUER L'IMPACT DES CAMPINGS DANS LE PAYSAGE (3, 4 & 5).

UN PLAN DE COMPOSITION PRÉALABLE À L'INSTALLATION (6) PERMET DE TENIR COMPTE DES CARACTÉRISTIQUES EXISTANTES DU SITE D'IMPLANTATION (PAYSAGE, TOPOGRAPHIE, VÉGÉTATION...) ET DONC D'EN MINIMISER LES IMPACTS. LES PROJETS DOIVENT AUSSI PRÉVOIR DE NOUVELLES PLANTATIONS, AUTANT COMME FACTEUR DE CONFORT QUE D'INTÉGRATION (7).

COMPOSER AVEC L'EXISTANT

L'élaboration d'un plan d'installation précis, respectant les caractéristiques topographiques et paysagères du site est une première étape pour produire des campings de qualité. La prise en compte de la végétation existante et des caractéristiques topographiques du site permet d'apporter une qualité d'ambiance recherchée par les utilisateurs. La bonne gestion de la pente, favorisant les murets de soutènement plutôt que les talus, contribue à cette qualité.

PLANTER POUR LONGTEMPS CES LIEUX DE VIE ÉPHÉMÈRES

Les plantations sont un excellent moyen d'apporter à la fois du confort pour les usagers grâce à l'ombrage et d'intégrer ces équipements dans le paysage de manière permanente, même si l'usage est saisonnier. La tradition du verger (châtaigniers, fruitiers...) en Ardèche est un modèle de plantation qui permet de s'adapter aux usages des campings.



CONCLUSION

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Quels paysages bâtis ?

1

L'urbanisme de loisir

UNE EXCEPTION CULTURELLE ?



1



2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

La multiplication d'opérations d'urbanisme directement liées au développement des loisirs en Ardèche est récente et produit souvent des ensembles peu harmonieux, voire en rupture totale avec l'identité ardéchoise. Certaines opérations plus anciennes comme les VVF (Village Vacances Famille) ont permis de développer des hébergements touristiques de qualité en milieu rural: ces opérations prenaient en compte la qualité du site existant et les bâtiments construits y étaient de bonne qualité et en rapport avec le vocabulaire architectural local. L'offre touristique ardéchoise entre en concurrence avec celles d'autres territoires, en particulier des autres pays européens. La pérennité du tourisme en Ardèche tient à la qualité de l'offre et à sa spécificité. Pour les nouveaux programmes d'hébergement et d'équipements de loisirs, il est donc nécessaire de développer des projets bien adaptés à leur contexte. Une réelle exigence de qualité doit être attendue pour relier ces opérations à l'économie locale et à l'offre commerciale permanente des villages d'accueil. Les documents d'urbanisme permettent d'anticiper et d'encadrer ces initiatives.

Quels paysages bâtis ?

1



3



4



5

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

LES OPÉRATIONS D'URBANISME LIÉES AUX LOISIRS ONT SOUVENT DU MAL À S'INTÉGRER, SOIT POUR DES PROBLÈMES D'IMPLANTATION SOIT DE FORME ARCHITECTURALE (1 & 2). IL EXISTE CEPENDANT, EN ARDÈCHE, DES EXEMPLES D'ARCHITECTURE DE LOISIR CONTEMPORAINS QUI RESPECTENT LE PAYSAGE ET LES MATERIAUX LOCAUX, COMME PAR EXEMPLE LES VVF. LEUR PLAN DE MASSE TIENT COMPTE DE LA COMPLEXITÉ DES SITES D'IMPLANTATION ET PRODUIT LA RICHESSE DES LIEUX (4). DES MODÈLES DE CONSTRUCTIONS TRÈS SIMPLES ET EXISTANT DÉJÀ EN ARDÈCHE, PEUVENT SERVIR D'ALTERNATIVE AUX MOBILHOMES STANDARDISÉS QUI BANALISENT LE TERRITOIRE (5).

FAIRE PARTAGER L'IDENTITÉ ARDÉCHOISE

Le choix et le respect du site d'implantation, la qualité architecturale des bâtiments, tout doit concourir à créer des équipements en rapport avec l'esprit des lieux et l'identité ardéchoise. Ainsi la résidence même peut participer à la découverte du territoire et constitue une offre originale par rapport à d'autres destinations touristiques.

COMPOSER AVEC L'EXISTANT

Comme pour les campings, l'élaboration d'un plan de composition respectant les caractéristiques topographiques et paysagères du site est une première étape incontournable. Ce plan doit faire apparaître non seulement les constructions projetées et leurs implantations précises, mais aussi les voies de dessertes et tous les équipements annexes (réseaux, parkings...) de manière à produire un projet cohérent valorisant le site d'implantation.

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Quels paysages bâtis ?

1

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Les sites touristiques

SUPERMARCHÉS DES LOISIRS ?



2



1

La surfréquentation des sites touristiques est un problème de plus en plus récurrent en Ardèche. Alors qu'ils devraient participer à la découverte des richesses départementales, les aménagements ou même parfois le "non-aménagement" des sites touristiques sont trop souvent en décalage avec l'attente des visiteurs. Des opérations de requalification visant à améliorer la qualité d'accueil sont engagées sur les sites les plus prestigieux et, par conséquent, les plus fréquentés du département. Mais ces actions ne doivent pas être réservées aux sites exceptionnels.

Quelques points clés sont à prendre en compte :

- La notion de capacité d'accueil du site qui, lorsqu'elle est dépassée, pose des problèmes d'érosion et de disparition de la végétation,
- la pollution physique ou visuelle,
- la sécurité,
- l'interprétation du site qui permet au visiteur d'approfondir sa connaissance du territoire et l'incite à y rester plus longtemps.

Les aménagements comme les accès et les stationnements sont à soigner tout autant que les abords des sites eux-mêmes car ils conditionnent les perceptions et le respect du public.

Quels paysages bâtis ?

1



3



4



5

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

LA SURFRÉQUENTATION ET LE MANQUE D'ORGANISATION PERTURBENT LA DÉCOUVERTE DES SITES TOURISTIQUES LES PLUS FRÉQUENTÉS (1). CERTAINS AMÉNAGEMENTS VISANT À OFFRIER UN ESPACE D'ACCUEIL SONT EN DÉCALAGE AVEC LA QUALITÉ DU SITE PROPREMENT DIT... (2). D'AUTRES, AU CONTRAIRE, SAVENT ÊTRE SIMPLES ET BIEN ADAPTÉS À L'ÉCHELLE ET AUX MATÉRIAUX DU SITE (3). DES SITES PLUS PRESTIGIEUX FONT L'OBJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE TRÈS GRANDE QUALITÉ (4 & 5), QUI PEUVENT SERVIR D'EXEMPLE À PLUS PETITE ÉCHELLE.

AMÉNAGER DES ESPACES EN HARMONIE AVEC LES SITES

La prise en compte du paysage et de la dimension patrimoniale des sites dans les aménagements est fondamentale. Le travail fin de la topographie, l'utilisation de matériaux locaux, la prise en compte des usages, sont autant de paramètres qui contribuent à la création d'espaces de qualité. Chaque site est l'occasion de faire un projet et il est possible d'organiser des concours de concepteurs pour faire émerger des projets de qualité qui mettent en valeur durablement les lieux.

DÉCONCERNER L'OFFRE TOURISTIQUE

Certaines initiatives permettront à terme de diversifier l'offre touristique. Par exemple, la reconversion d'anciennes voies de chemin de fer en voies vertes est une des pistes à explorer.

PARTICIPER À L'INTERPRÉTATION DU TERRITOIRE

L'évolution de l'économie ardéchoise vers un tourisme plus culturel et plus étalé sur l'année suppose d'améliorer la qualité de découverte des sites en apportant des éléments de compréhension des territoires et des hommes qui y vivent.

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Quels paysages bâtis ?

1

[Quels paysages agricoles et forestiers ?]



Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Les paysages ardèchois dans leur étonnante diversité incarnent, sans doute mieux que d'autres, l'histoire du monde agricole et l'expression d'anciens projets. Ainsi, en 1600, Olivier de Serres, natif du Vivarais, écrit le "Théâtre d'agriculture et ménage des champs" et pose les bases d'un nouvel essort économique de première envergure. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à reconnaître la valeur patrimoniale de ces espaces façonnés par l'homme depuis des siècles. Partout, les terroirs de terrasses témoignent de cet héritage. Mais aujourd'hui, la déprise agricole forte, consécutive à un vieillissement général des exploitants et à l'abandon des terrains difficiles, conduit à une fermeture rapide du paysage. Depuis 1850 et les vagues successives d'exode, ce phénomène atteint à présent son maximum avec plus d'un tiers du département classé en zone de risque de déprise forte.

Face à l'enjeu d'une perte d'intérêt des paysages, il semble qu'une réelle politique fasse défaut à l'échelle du département. Les outils mis en place antérieurement (Fond de Gestion de l'Espace Rural, Contrats d'Agriculture Durable, mesures agri-environnementales) avaient pour objectif de faire coïncider la demande sociale, les aides agricoles et la lutte contre la déprise. Trop ponctuels, ils n'ont pas permis une réponse efficace dans les zones de forte déprise. Des actions sont néanmoins menées et il faudrait les généraliser (labels, AOC, relance de la châtaigneraie, prime à l'herbe...).

De plus en plus d'élus intègrent le "capital paysage" dans leur stratégie en faveur de la qualité de vie pour maintenir la population, attirer de nouvelles activités, favoriser le tourisme. Quelle attitude adopter ? La question reste ouverte : alors que la gestion des espaces ouverts et diversifiés conditionne l'attractivité du département et que le tourisme vert se développe, qui va entretenir l'espace ? Après 50 ans d'absence, quelques idées réapparues dans la réforme de la politique agricole commune de 1992 ont à nouveau permis de réintroduire le paysage dans le débat sur l'avenir de l'agriculture. En effet, un regroupement des moyens, publics ou privés, sur un projet commun, pour une action collective, sur une échelle plus vaste (grand paysage plutôt que parcelle), et donc plus pertinente, est indispensable pour une politique d'entretien et de reconquête efficace. Des opérations à l'échelle d'une vallée comme, par exemple, le plan de paysage de l'Eyrieux ou le plan de développement durable de la vallée de la Drobie, ont amorcé une démarche de projet plus pertinente.

Quels paysages bâtis ?

1



AUTOUR DES SUCS,
DES PAYSAGES AGRICOLES
OUVERTS DE TRÈS GRANDE
QUALITÉ.

Enjeux

- > Réinvestir les terrasses
- > Maintenir les espaces ouverts
- > Améliorer l'intégration
des bâtiments agricoles

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4



TOUJOURS AUTOUR DES SUCS,
LE DEVELOPPEMENT
DE BOISEMENTS SPONTANÉS
ET ARTIFICIELS QUI CONDUIT À
LA FERMETURE DES PAYSAGES.

Atouts

- > Des productions de qualité
- > Diversité des contextes

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Quels paysages bâtis ?

1

Les vallées

LES TERRASSES: VESTIGES ENDORMIS DU PASSÉ ?

L'agriculture de coteau et les paysages de terrasses sont le produit d'une remarquable adaptation au milieu. Chaque versant est à lui seul un modèle d'aménagement de l'espace. Ces paysages, parmi les plus élaborés, représentent encore aujourd'hui un patrimoine de niveau européen. Mais les vallées et les terroirs de coteaux sont désormais dans une situation critique de déprise. La difficulté d'accès des terrains, leur configuration en pente et leur isolement ne permettent pas de poursuivre une valorisation dans le sens de la rentabilité, la couverture forestière envahit les versants et referme les horizons. Dans un contexte à faible densité de population, ce processus qui s'accroît peut être un frein au développement économique et touristique. Ainsi, une grande partie des versants ardéchois se trouve marginalisée en Cévenne, dans le bas-Vivarais, où la terrasse fait partie des "paysages fossiles", dans les Boutières où seules les basses vallées bien exposées semblent offrir des opportunités. Certains tentent néanmoins des reconversions expérimentales. Ainsi, dans l'avant-pays Cévenol et sur le coteau rhodanien septentrional, des perspectives se dessinent aujourd'hui avec une reconquête par le vignoble.



1

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

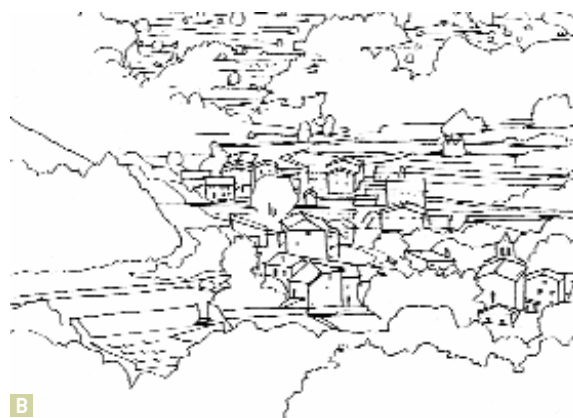
5

Le paysage des réseaux ?

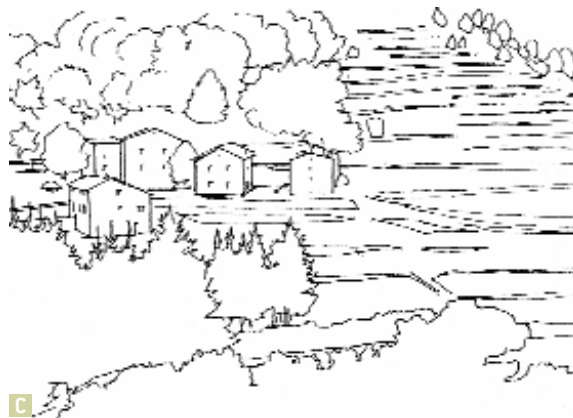
6



A



B



C



Quels paysages bâtis ?

1



2



3



4

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

DYNAMIQUE DE FERMETURE
DU PAYSAGE DANS UNE VALLÉE
DES BOUTIÈRES (1) :

A- UN VILLAGE INSTALLÉ À LA
CONFLUENCE DE DEUX RIVIÈRES,
LES VERSANTS À TERRASSES
DISPARAISSENT SOUS LE COUVERT
FORESTIER ET LA LANDE À GENETS.
B- AUX ABORDS DES HABITATIONS,
QUELQUES TERRASSES SONT
ENCORE CULTIVÉES EN JARDINS.
C- LE FOND DE VALLÉE N'ÉCHAPPE
PAS À LA DYNAMIQUE DE FERME-
TURE. LES PLANTATIONS DES PAR-
CELLES PRIVÉES EN BOISEMENTS
DE DOUGLAS GOMME LA PRÉSENCE
DU BÂTI.

PAYSAGES DE RECONQUÊTE DES
TERRASSES PAR LE VIGNOBLE DANS
LES CÉVENNES ET DANS LA VALLÉE
DU RHÔNE (2,3 & 4).

PORTER LES PROJETS DE RECONQUÊTE DES TERRASSES

«Qualité des produits, qualité d'accueil, qualité des paysages» est devenu le credo d'une nouvelle agriculture, moderne et rémunératrice. Les agriculteurs ne sont pas les seuls à reconsidérer l'importance des terrasses. L'ensemble des acteurs du territoire reconnaît que la qualité de ces paysages est un enjeu majeur dans une perspective de développement durable. Il faut envisager une double stratégie de valorisation: ouvrir des cônes de vision sur les sites significatifs, et encourager des projets de reconquête en se concentrant sur des espaces stratégiques et sur des cultures à forte valeur ajoutée.

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche soutient des projets pilotes de réutilisation agricole des terrasses comme par exemple la remise en état des béalières et des terrasses sur le canton d'Antraigues, la restauration des vergers de châtaigniers de Saint Pierreville, ou encore la promotion de la pomme de terre de la Vallée de l'Eyrieux et le développement du cépage Chatus sur le piémont cévenol. Les domaines viticoles des Côtes du Rhône réactivent, eux aussi, le paysage des terrasses pour promouvoir une image forte du vignoble.

Les communes ont un rôle essentiel d'impulsion et de soutien à toutes ces initiatives, y compris en protégeant fortement la vocation agricole et la qualité paysagère de ces espaces.

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Quels paysages bâtis ?

1

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

La montagne : pâturages et forêts

UN ÉQUILIBRE PRÉCAIRE ?

Les paysages pastoraux souffrent de la déprise agricole et la tendance est à l'extension du couvert forestier. On assiste dans certains secteurs à une affirmation de la vocation sylvicole qui correspond à un développement de la filière bois. En revanche, dans d'autres secteurs, l'enfrichement ou le reboisement incontrôlé, du type enrésinement de micro-parcelles privées "en timbre poste", ont pour conséquences l'isolement des hameaux, le morcellement des pâturages, le risque accru d'incendie, la perte d'attractivité du territoire et donc de la fréquentation touristique. Les paysages se ferment, leur diversité s'appauvrit et les forestiers se trouvent confrontés aux exigences nouvelles d'un public de promeneurs qui perçoivent mal la forme brutale de certains travaux d'exploitation et la banalisation progressive des territoires. Sans politique globale et volontaire pour garantir un certain équilibre et développer de véritables projets de gestion de l'espace rural, des territoires entiers seront encore marginalisés.



Quels paysages bâtis ?

1



3



4



5

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

LA MULTIPLICATION DES BOISEMENTS DIT "EN TIMBRE POSTE" INDUIT À MOYEN TERME UNE FERMETURE DES PAYSAGES (2). LA DYNAMIQUE D'ENFRICHEMENT DES VERSANTS EN TERRASSES RÉDUIT LES PARCOURS ET LES ESPACES OUVERTS DÉVOLUS À L'ÉLEVAGE (1).

DYNAMIQUE DE PROGRESSION DU COUVERT FORESTIER DANS UNE VALLÉE SUR UNE CINQUANTAINES D'ANNÉE (A, B, C): LA FERMETURE DU PAYSAGE EN ACTION...

LES GRANDS ESPACES DU PLATEAU DES SUCS ET DU COIRON TIRENT LEUR FORCE DU MAINTIEN DE L'ÉLEVAGE EXTENSIF (3, 4 & 5).

MAINTENIR LES ESPACES OUVERTS, GÉRER L'ÉQUILIBRE

Le concept de développement durable, associé à la biodiversité des terres agricoles, devient opérant dans le cadre des plans de développement durable (PDD). Les collectivités qui expriment fortement leurs exigences de soutien au pastoralisme aux opérateurs comme l'ONF ou le CRPF sont des acteurs de premier plan dans la mise en oeuvre d'un projet de paysage pour la montagne.

Plusieurs leviers permettant une gestion raisonnée peuvent être actionnés:

- les programmes concertés d'aménagement élevage/forêt appuyés par des diagnostics territoriaux et des chartes paysagères, qui viennent conforter une politique de soutien à l'activité pastorale (AOC comme le fin gras du Mézenc...),
- les modes de gestion extensifs (mesures agri-environnementales, sylvo-pastoralisme...),
- les associations foncières pastorales nécessaires pour travailler à une bonne échelle,
- les règlements de boisement pour une meilleure gestion du territoire en évitant l'aléa des plantations en "timbre-poste", et en favorisant une exploitation forestière non suivie d'un reboisement,
- la révision des incitations au boisement et l'encouragement des acteurs privés en faveur de la lutte contre l'enfrichement,
- la gestion différenciée des douglasaies.

VALORISER LA FILIÈRE BOIS

L'Ardèche, pays de l'architecture en pierre, est progressivement devenu un département forestier. Cependant, cette omniprésence du bois n'est pas culturellement intégrée. Pourtant ce matériau constitue une richesse importante, tant comme matériau de construction que comme source d'énergie. La diffusion de son utilisation doit aussi être portée par les collectivités, par exemple en acceptant l'architecture bois dans les documents d'urbanisme (en restant vigilant sur le développement de modèles architecturaux d'importation de type "chalet savoyard") ou en favorisant l'implantation de chaufferies bois.

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Quels paysages bâtis ?

1

Les bâtiments agricoles

DES LOCAUX INDUSTRIELS ?



1



2



3

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Les fermes sont, au coeur du terroir originel, le modèle de base à toute occupation des sols. Leur architecture procède, comme dans tout contexte de coteau ou de montagne, d'une logique d'économie et de valorisation des ressources locales: économie de terrain dans les choix d'implantation, économie de déplacement dans le choix des matériaux disponibles générant un authentique savoir faire et définissant une "attitude constructive" encore lisible dans le paysage. Les formes et les usages sont intimement liés et l'apparente simplicité de certaines dispositions constructives révèle à la lecture un sens remarquable de la composition.

Aujourd'hui, le risque existe de voir reproduits, dans les exploitations, des modèles de type industriel conduisant à une rupture marquée dans le paysage. Ces constructions sont parfois peu fonctionnelles, occasionnent une perte d'espace et des talutages difficiles à résorber. Elles présentent de grandes surfaces couvertes inadaptées aux reliefs pentus et l'impact des toitures est souvent plus marquant que les façades. L'image des terroirs dépend aussi de la qualité des projets d'extension et de construction de bâtiments agricoles qui passe par une prise en compte du paysage.

Les plans locaux d'urbanisme et les plans d'occupation des sols prévoient une disposition particulière pour les agriculteurs en accordant le droit à construire en zone agricole. Ces bâtiments doivent être abordés autant par leurs caractères architecturaux que par leurs modes d'insertion dans le paysage : implantation par rapport aux voies de desserte, calage dans la pente où l'on perçoit que la ferme, par ses différents niveaux de plain pied, suit le terrain naturel, tenue des terres par des ouvrages prolongeant le corps du bâtiment ou ménageant des terrasses.

Quels paysages bâtis ?

1



4

BÂTIMENT INDUSTRIEL OU AGRICOLE ? CETTE STABULATION IMPLANTÉE AU MILIEU D'UNE PARCELLE MARQUE UNE RUPTURE RADICALE AVEC LA FERME D'ORIGINE [1].

COMMENT GÉRER LES DÉBLAIS QUAND IL S'AGIT DE S'INSTALLER DANS LA PENTE ? [2 & 3]. DES IMPLANTATIONS ET DES FORMES BIEN ADAPTÉES AU CONTEXTE SONT, AU FINAL, PLUS ÉCONOMES [4 & 5].

LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES CONSTRUCTIONS EST UNE PISTE PORTEUSE, COMME POUR CES ÉTABLES ET CETTE LAITERIE. L'EMPLOI DE MATÉRIAUX "TRADITIONNELS" COMME LA PIERRE ET LE BOIS SONT PARFAITEMENT COMPATIBLES AVEC UNE ARCHITECTURE FONCTIONNELLE TRÈS CONTEMPORAINE [6 & 7].



5



6

PARTICIPER À L'IMAGE DE QUALITÉ DES PRODUCTIONS

Les organismes de conseil peuvent guider les initiatives visant à développer la qualité des nouvelles constructions et à améliorer leurs abords.

Les missions d'aide aux agriculteurs, à l'instar des Contrats d'Agriculture Durable (CAD) mis en place dans certaines régions, permettent d'accompagner la réflexion sur différents thèmes :

- Initier des projets sur la base d'un état des lieux précis et d'un relevé topographique du terrain destiné à recevoir l'installation,
- prévoir l'évolution des bâtiments et de leurs dépendances,
- apporter un soin particulier dans l'emploi des matériaux des toitures et des bardages (recours au bois par exemple),
- privilégier la simplicité des volumes,
- encourager des programmes de plantation des abords, conçues non pas comme des "pansements" mais bien comme partie intégrante de l'exploitation et comme un outil de mise en valeur,
- favoriser le recours à l'architecte.



7

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

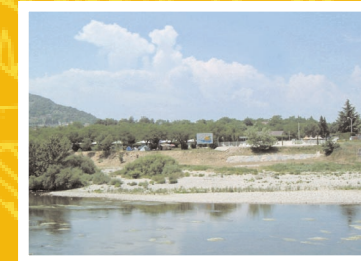
Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

[Quels paysages autour de l'eau ?]



La présence de l'eau est déterminante en Ardèche: le réseau hydrographique, très ramifié, à l'origine du creusement des vallées, est le point de départ de la grande attractivité touristique et de la réputation du département de l'Ardèche. Mais le rapport à l'eau est aujourd'hui menacé par une pression touristique en pleine expansion. La convoitise des points d'accès à l'eau, la multiplication de projets parfois inadaptés, la combinaison d'intérêts privés et collectifs, tous ces facteurs contribuent à rendre fragile l'équilibre des paysages autour de l'eau.

L'atteinte à ce patrimoine collectif, soit par dégradation, soit par privatisation excessive des berges, peut avoir des conséquences sur l'économie touristique. La gestion responsable de ces espaces, tant sur l'aspect paysager, qu'environnemental ou touristique, est devenu une nécessité pour garantir l'attractivité du département.

Quels paysages bâtis ?

1



UN VILLAGE CLASSÉ DANS
LES GORGES DE L'ARDÈCHE...

Enjeux

- > Respecter les rives naturelles
- > Aménager de manière raisonnée celles qui sont menacées par la pression touristique
- > Mettre en valeur les rives urbaines

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4



... ET UNE PLAGE.

Atouts

- > Un des fondements de l'attractivité touristique du département
- > Des rivières nombreuses

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6



Quels paysages bâtis ?

1

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Les rives naturelles

DES USAGES CONTRE-NATURE ?



1



2



3

Les rivières exercent un attrait considérable en période estivale. Cette sur-fréquentation est à l'origine de dégradations des sites naturels et génère des équipements de loisirs inadaptés aux milieux. Ces dégradations ne sont pas une fatalité. Pour agir, il est nécessaire de faire appel aux gestionnaires compétents et d'intervenir à la bonne échelle: syndicat de rivière, de bassin versant, contrat de rivière... Dans ce cadre, les études de paysage jouent de plus en plus un rôle en amont des projets d'aménagement et concernent la gestion préventive du risque, en insistant sur l'importance de l'articulation entre le cours d'eau et le développement urbain.

Il est réaliste de vouloir concilier la préservation des sites, et donc leur attrait, avec des impératifs de sécurité, comme la protection contre les crues et l'entretien des cours d'eau. La réhabilitation des rives et des champs d'expansion des crues est donc à mettre en parallèle avec le développement local.

INTRODUCTION

Quels paysages bâtis ?

1



6

CONCILIER PROTECTION ET AMÉNAGEMENT POUR L'ACCUEIL TOURISTIQUE

Il est possible de:

- Développer des techniques plus respectueuses du paysage des berges, comme par exemple les gabions et les techniques de génie végétal (boutures de saules...),
- rendre possible l'accès des cours d'eau au public en créant ou en rétablissant des cheminements,
- permettre une divagation libre de la rivière là où la vocation d'expansion est possible.

MENER UNE POLITIQUE FONCIÈRE POUR PROTÉGER LES RIVIÈRES

Des espaces publics, des jardins, des espaces de nature, peuvent justifier, en complément de la prévention des inondations, l'acquisition de certaines parcelles par la collectivité.



5

LA SURFRÉQUENTATION DÉTRUIT LES SITES NATURELS (1). CERTAINS AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES CONTRIBUENT À DÉNATURER LES BORDS DE RIVIÈRE (2). LES INTERVENTIONS SUR LES BERGES SONT PARFOIS INCOHÉRENTES ET DE TRÈS MAUVAISE QUALITÉ (3).

DES ESPACES DE TRANSITION DE QUALITÉ PEUVENT EXISTER ENTRE LE VILLAGE ET LA RIVIÈRE (4 & 5).

LA RÉHABILITATION DE BERGES PEUT ÊTRE PLUS RESPECTUEUSE GRÂCE AUX TECHNIQUES ALTERNATIVES ET DE GENIE VEGETAL (6).



CONCLUSION

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Quels paysages bâtis ?

1

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Les rives urbaines

VARIATIONS EN LIT MINEUR ?

L'Ardèche est un pays de rivières et nombreuses sont les agglomérations ardèchoises qui ont pour site d'origine la confluence d'un cours d'eau. Traditionnellement, l'espace de la rivière définit des usages adaptés à l'impétuosité des cours d'eau. Souvent, des jardins occupent les lits majeurs et préservent la ville de la brutalité des crues. Aujourd'hui, la convoitise qui pèse sur ces espaces vacants pour d'autres usages (stationnements, urbanisation...) représente un risque bien réel.

Réalisées pour abriter les villes des débordements du fleuve, les rives urbaines ont été adaptées aux niveaux des crues. Elles présentent des façades offertes au regard et donnent lieu à des configurations intéressantes qui se prêtent particulièrement bien à la promenade. Traditionnellement plantés, les quais se dilatent sur l'espace public pour créer des esplanades monumentales souvent liées à un paysage exceptionnel sur lequel elles s'ouvrent en balcon, comme à Tournon par exemple.



1

CERTAINES RIVES URBAINES QUI AFFICHAIENT ENCORE RÉCEMMENT UNE ORGANISATION PROGRESSIVE ET HARMONIEUSE ENTRE LA RIVIÈRE ET L'HABITAT ONT ÉTÉ AMÉNAGÉES EN PARKINGS, DANS LE LIT MINEUR, AVEC TROP PEU DE SOINS DANS LE TRAITEMENT DU RAPPORT À LA BERGE ET AU FRONT URBAIN (1).

AU CONTRAIRE, LES QAIS DU RHÔNE SONT AMÉNAGÉS AVEC PLUS DE GÉNÉROSITÉ: DES ALIGNEMENTS DE PLATANES ASSURENT LA TRANSITION ENTRE LA VILLE ET LE FLEUVE, LES ESPACES SONT POLYVALENTS (2).

LA PLACE DE TOURNON OFFRE UN MODÈLE DE STRUCTURE SIMPLE ET SOUPLE ACCUEILLANT DES USAGES DIVERSIFIÉS: PARKING, FÊTES FORAINES... (3,4 & 5).

Quels paysages bâtis ?

1

**RE-VALORISER LE RAPPORT À L'EAU**

Dans certaines vallées industrielles, le rapport à l'eau a longtemps été uniquement fonctionnel. Mais aujourd'hui, ces secteurs changent de fonction et deviennent des quartiers dont la qualité résidentielle laisse à désirer. La valorisation de la présence de l'eau par une réorganisation du tissu urbain est une façon efficace de les requalifier.



Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

**COMPOSER ET CONSTRUIRE LE RAPPORT À L'EAU**

Il existe de beaux exemples en Ardèche, comme à Tournon, où les quais se combinent à de grands espaces couverts de platanes, autorisant une grande polyvalence des usages au sol: parking, marché forain... Cet aménagement répond bien à l'échelle du Rhône et ne néglige pas pour autant les détails, les rampes d'accès et les escaliers étant très soignés. Dans certaines vallées industrielles, le rapport à l'eau est encore fonctionnel. La valorisation de la présence de l'eau par la réorganisation du tissu urbain est aussi une façon efficace de requalifier des quartiers dont la qualité résidentielle laisse à désirer.

[Le paysage des réseaux ?]



Comme ailleurs, le territoire ardèchois s'équipe de nouvelles antennes paraboliques, de nouveaux pylônes et de transformateurs dont la position et la taille sont déterminées par des aspects techniques. Pris une par une, toutes ces installations provoquent des modifications qui semblent minimes mais qui, peu à peu, transforment le paysage et apparaissent comme des objets parasites qui gâchent des ensembles équilibrés. En règle générale, ces installations s'affranchissent totalement du site d'implantation et produisent des effets artificiels en contraste radical avec l'existant et font perdre au paysage sa cohérence. Le projet d'équipement du territoire peut en effet se révéler antagoniste avec d'autres projets déjà en place de longue date. Le département est donc exposé aux effets induits d'installations fortement concurrentielles et non maîtrisées qui oublieraient de prendre en compte les qualités propres à chaque contexte.

Pour les éoliennes dont la taille est sans commune mesure avec les autres équipements, la question de l'implantation est sensible partout où la covisibilité est forte et il est crucial qu'elle soit posée en préalable à tout projet en tenant compte de tous les acteurs concernés.

Aujourd'hui, la finalité n'est plus seulement l'équipement du territoire mais l'intégration de ces équipements grâce à des plans de développement équilibrés.

Quels paysages bâtis ?

1



1



2



3



4

LES INSTALLATIONS DE RÉSEAUX PRODUISENT DES EFFETS ARTIFICIELS EN CONTRASTE RADICAL AVEC L'EXISTANT [1, 2 & 3]. CES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES SONT PARFOIS IMPLANTÉS SANS PRENDRE EN CONSIDÉRATION LA VALEUR DES SITES [4].

PLANIFIER LES INSTALLATIONS ET EN MAÎTRISER L'IMPACT

Il est nécessaire de promouvoir des schémas directeurs qui veillent à la compatibilité des nouvelles installations avec les projets intercommunaux, en particulier pour les installations d'éoliennes. Une planification globale permet d'anticiper et d'affirmer les choix d'aménagement.

ENFOUIR LES LIGNES ELECTRIQUES ?

De nombreuses communes ont opté pour l'enfouissement des réseaux sur des sites remarquables comme certaines agglomérations labellisées "villages de caractère". Ces démarches ne peuvent être systématiques, mais il est souhaitable de se poser les questions d'implantation ou d'impact en amont, bien avant l'installation des nouveaux équipements, en particulier dans l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux espaces.

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Quels paysages bâtis ?

1

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

Les éoliennes

NOUVEAUX OBJETS TECHNOLOGIQUES ?



Le département de l'Ardèche bénéficie d'un potentiel de vent favorable au développement industriel de l'énergie éolienne. Ce potentiel concerne 60 % du territoire du département et se répartit de façon assez uniforme entre les différentes unités paysagères. L'ensemble du département est donc concerné par l'implantation d'éoliennes.

Les éoliennes actuelles constituent des objets de taille monumentale (70 à 130 mètres de haut), d'aspect technologique et identifiables par leurs caractéristiques à des installations industrielles même si elles renvoient à l'idée de protection de l'environnement. Ne pouvant être dissimulées, elles marquent et qualifient durablement le paysage dans lequel elles sont implantées.

L'instruction des autorisations nécessaires à la construction d'un projet éolien permet aujourd'hui de prendre en compte l'impact paysager à l'échelle de ce projet. Suivant le site retenu, chaque projet constitue une mutation plus ou moins profonde de l'image du paysage. Un paysage "naturel" ou "patrimonial" est ainsi plus sensible à l'implantation d'un projet éolien qu'un paysage "productif" (par exemple agricole), "industriel" ou déjà fortement aménagé. Cette mutation n'est pas sans conséquence puisque la qualité d'un paysage constitue par exemple un argument de vente en matière touristique, immobilière ou de produit agricole.

De façon générale, le département de l'Ardèche bénéficie d'une forte attractivité qui s'appuie sur la qualité de ses paysages et sur une image "Nature" fortement ancrée. A l'échelle du département, la multiplication des projets éoliens pose un problème majeur de mutation en terme d'image : à partir de quel seuil cette multiplication fera basculer l'image "Nature" du département vers une image de « paysage équipé » ? En quoi ce basculement d'image influera sur l'économie du département ? Ces questions fondamentales, qui relèvent d'une véritable stratégie en matière d'aménagement durable du territoire, méritent que des choix soient faits prochainement à l'échelle du département.



PAR LEUR TAILLE ET LEUR ASPECT, LES ÉOLIENNES QUALIFIENT DE FAÇON INDUSTRIELLE ET TECHNOLOGIQUE LES PAYSAGES DANS LESQUELS ELLES SONT IMPLANTÉES. L'IMPACT VISUEL EST SIGNIFICATIF JUSQU'À 7 OU 8 KM ET PEUT MODIFIER L'IMAGE D'UN GRAND PAYSAGE JUSQU'À 20 OU 30 KM (1).

SI LES « PETITS » PROJETS PEUVENT CONSERVER UNE ÉCHELLE « DOMESTIQUE » LES RENDANT ACCEPTABLES POUR LA POPULATION, ILS FAVORISENT UN ÉPARPILLEMENT DES PROJETS ET UNE MULTIPLICATION DES IMPACTS SUR LE PAYSAGE (2).

QUEL QUE SOIT LE SITE RETENU, LE PROJET ÉOLIEN DOIT ÊTRE COMPOSÉ EN ACCORD AVEC LES LIGNES DE FORCE DU PAYSAGE. SA « PRÉSENCE » MARQUE FORTEMENT L'ESPACE, MODIFIANT LES VALEURS ET LES USAGES DE CE PAYSAGE. CETTE MUTATION D'IMAGE DOIT ÊTRE INTÉGRÉE AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, EN PARTICULIER EN ACCOMPAGNANT LES ACTEURS ÉCONOMIQUES QUI S'APPUYAIENT JUSQUE LÀ SUR L'IMAGE "NATURE" DU PAYSAGE (3).

POSITIONNÉS EN HAUTEUR, LES PROJETS ÉOLIENS SONT PERÇUS DEPUIS UN LARGE PÉRIMÈTRE. IL EST INDISPENSABLE QUE L'OPPORTUNITÉ ET L'ÉLABORATION DE CHAQUE PROJET ÉOLIEN SE FASSE EN CONCERTATION À L'ÉCHELLE DE CETTE AIRE DE VISIBILITÉ (4).

LA QUALITÉ ET LA LÉGÈRETÉ DES AMÉNAGEMENTS QUI ACCOMPAGNENT LES PARCS ÉOLIENS SONT DES CONDITIONS INDISPENSABLES À LA BONNE INTÉGRATION PAYSAGÈRE D'UN PROJET (5).

Quels paysages bâtis ?

1



3



5



4

Le “Document Cadre du Développement Éolien en Ardèche”, élaboré par l’État et le “guide du développement éolien” du PNR des Monts d’Ardèche, constituent des documents de référence incontournables indiquant les conditions de développement de l’éolien dans le département. Ces documents précisent que l’intégration des projets éoliens suppose une analyse paysagère préalable à l’échelle intercommunale. Par ailleurs, la loi du 13 juillet 2005 instaure les Zones de Développement Éolien (ZDE ¹) et réaffirme l’importance d’une approche territoriale préalable. Cette approche territoriale par l’analyse paysagère peut en particulier :

Quels paysages agricoles ?

4

AIDER AU CHOIX DU SITE

Les sites sont plus ou moins sensibles à l’implantation d’éoliennes. L’approche paysagère oriente l’analyse des variantes et permet, très en amont, de préciser la sensibilité sociale, culturelle, fonctionnelle d’un espace à un projet de parc éolien. Le critère paysager, comme d’autres critères, peut être discriminant, entraînant l’abandon de certains sites par ailleurs favorables à un projet éolien.

GUIDER L’IMPLANTATION DES ÉOLIENNES

L’inscription paysagère d’un projet passe par la compréhension du site et la prise en compte de ses composantes dans la définition du projet éolien. Le plus simple et le plus sûr est souvent d’implanter les éoliennes en respectant les lignes structurantes du paysage (courbes de niveau, lignes de crête, infrastructures...) en prenant garde de respecter les rapports d’échelle.

ORIENTER LE TRAITEMENT DES AMÉNAGEMENTS ANNEXES

Un projet de parc éolien ne se limite pas aux seules éoliennes. Les voies d’accès, les locaux techniques, les lignes de raccordement, etc, doivent être traités avec le même souci d’inscription dans le paysage. Comme les éoliennes, ces aménagements doivent faire l’objet d’une démarche de conception, de présentation et d’analyse de l’impact dans l’étude d’impact et le dossier de permis de construire.

GUIDER LA CONCERTATION

Parce que le paysage appartient à tout le monde, qu’il est le bien commun des habitants et usagers d’un territoire, il est logique que sa modification fasse l’objet d’un débat public. Ce débat doit être organisé à une échelle pertinente, correspondant globalement à l’aire d’impact potentielle du futur projet, d’où l’intérêt d’une réflexion intercommunale élargie. L’organisation de ce débat relève clairement des collectivités.

ENVISAGER UNE APPROPRIATION DU PROJET PAR LES HABITANTS DU SECTEUR

Une fois construites, les éoliennes deviennent rapidement un “repère spatial” dans l’espace de vie des habitants. Mais elles peuvent rester des équipements “étrangers” au territoire, dont seul l’intérêt énergétique justifie la présence. Comment les habitants et usagers d’un territoire peuvent-ils s’approprier un projet éolien ?

Quels paysages autour de l’eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6

[1] Les ZDE sont proposées par les communes sur la base d’un argumentaire qui doit prendre en compte le gisement éolien, les possibilités de raccordement et la nécessaire préservation des paysages. Le préfet les crée en fonction de leur pertinence au regard de la cohérence territoriale. Elles ouvrent droit à une obligation de rachat de l’énergie produite dans leur périmètre, et donc à un tarif préférentiel.

Quels paysages bâtis ?

1

Quels paysages pour les routes ?

2

Quels paysages touristiques ?

3

Quels paysages agricoles ?

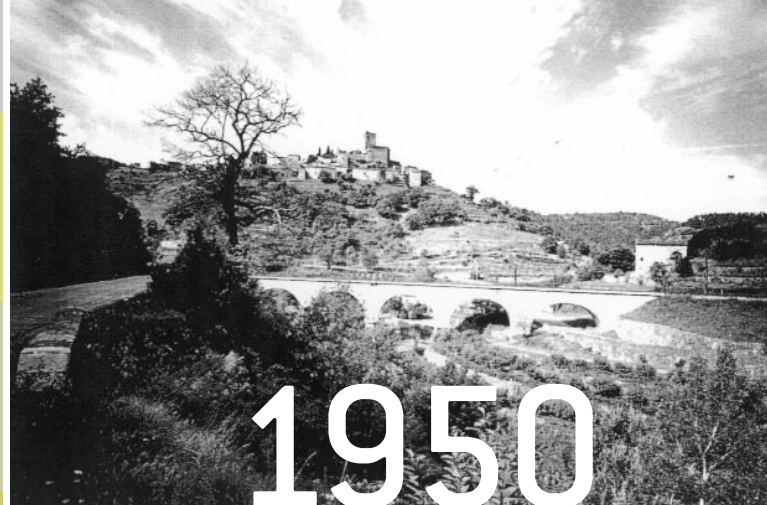
4

Quels paysages autour de l'eau ?

5

Le paysage des réseaux ?

6



1950



>2005

>2020 ?

[Quels paysages pour **demain** ?]

L'ensemble des problématiques soulevées à partir des six questions du paysage montrent bien les tendances qui se profilent: consommation désorganisée et accrue de l'espace, multiplication des aménagements sans lien avec le contexte, fermeture des paysages, fragilisation des sites naturels... Ces tendances vont en s'accroissant et nos actes ont et auront des conséquences irrévocables sur le court et le long terme. Toutes les transformations détaillées dans ce guide changent le paysage et pourtant il n'y a personne pour les diriger vraiment...

Il est donc urgent de passer de la logique de consommation des paysages hérités à une logique de gestion réfléchie de ce patrimoine et de maîtrise des paysages de demain, de sortir de la facilité et des actions au coup par coup pour s'engager dans une démarche de projet cohérente. Le territoire n'est pas un puzzle où chacune des pièces ne s'imbriquerait pas aux autres, sans que personne ne puisse constituer une image d'ensemble. Il faut coordonner les outils et les investissements à travers un projet qui permette de prévoir l'état futur d'un lieu à partir d'un présent donné et d'intégrer tous les processus de modification de l'espace, pour participer activement à son évolution, pour un paysage voulu et non plus subi...

La prise de conscience de l'évolution des paysages, des enjeux qui y sont liés et des actions concrètes à mettre en place, est une étape importante et concerne tous les acteurs du territoire mais prioritairement les élus qui ont la responsabilité de son aménagement. Elle permettra à tous les acteurs locaux de bâtir ensemble un projet cohérent pour le développement durable du territoire ardéchois, pour que l'Ardèche conserve son attractivité qui est la base de son développement.

La deuxième partie de ce document présente des outils qui peuvent être d'une grande efficacité pour mettre en œuvre des actions en faveur du paysage qui est trop rarement pris en compte dans les décisions d'aménagement. Quand il l'est, "l'intégration paysagère", "l'harmonie avec le site", le "respect du paysage" ne sont souvent que des slogans: il existe un décalage entre ce qui se dit et ce qui se fait concrètement. Ce document est donc un appel à la cohérence.

A vous de construire les paysages de demain !

Les outils

La prise de conscience des enjeux liés aux évolutions du paysage et aux conséquences sur le développement futur du département est une étape indispensable qui précède la nécessité d'agir.

Cet ouvrage n'a pas vocation à proposer des solutions, il propose des pistes d'action. Ainsi, vous trouverez ci-après des outils adaptés aux questions du paysage ainsi qu'une fiche d'identité de chaque entité paysagère.

Le découpage simplifié en huit entités paysagères permet de préciser les problèmes et enjeux propres à chacun des territoires qui composent la diversité des paysages de l'Ardèche. Ces entités paysagères sont un cadre pour votre projet : elles donnent les grandes lignes, comme un tour d'horizon des enjeux de votre territoire.

Vous trouverez enfin les contacts des principaux services et organismes qui peuvent vous aider à mieux construire vos paysages de demain.

[La convention européenne du paysage]

La convention européenne du paysage a été présentée à Florence le 20 octobre 2000 lors d'une conférence ministérielle du Conseil de l'Europe.

Cette convention rappelle l'intérêt de la diversité des paysages et de leur protection. Le paysage participe à l'intérêt général, concourt à l'élaboration des cultures locales, est partout un élément important de la qualité de vies des populations mais ses transformations s'accroissent. Ainsi, le Conseil de l'Europe a décidé de bâtir un cadre commun coopératif dont l'objectif principal est de promouvoir la protection, la gestion et la valorisation de tous les paysages. Dans ce cadre, elle propose notamment des définitions communes des termes liés à ces préoccupations.

DÉFINITIONS DE LA CONVENTION

“Paysages” désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs inter-relations.

“Politique du paysage” désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage.

“Objectif de qualité paysagère” désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie.

“Protection des paysages” comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine.

“Gestion des paysages” comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales.

“Aménagement des paysages” comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant à la mise en valeur, à la restauration ou à la création de paysages.

[La loi paysage]

Promulguée le 8 janvier 1993, elle prévoit un véritable plan d'action en faveur du paysage qui permettra de:

- renforcer la prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme (les POS, PLU),
- instaurer un volet paysager dans les permis de construire,
- étendre les ZPPAUP aux paysages,
- prendre en compte le paysage dans les remembrements,
- élaborer des plans de paysage,
- renforcer la protection des sites,
- engager une réflexion sur les paysages français en lien avec l'UNESCO.

Capitale pour la prise de conscience du paysage par les élus locaux en France, cette loi a permis de développer des actions concrètes en faveur du paysage, comme par exemple:

- de développer une convention entre l'Etat et EDF pour l'enfouissement des lignes électriques,
- d'engager des opérations de reconquête des entrées de villes, de réhabilitation des canaux...,
- de créer un observatoire photographique du paysage, outil essentiel de compréhension et de communication sur l'évolution des paysages, le principe étant de suivre photographiquement dans le temps les modifications de paysages présélectionnés.

[Les chartes paysagères et les plans de paysage]

Les plans de paysage et les chartes paysagères sont des démarches qui permettent d'observer et d'expliquer les caractéristiques paysagères d'un territoire donné afin de proposer des actions pour conduire le développement et l'aménagement en respectant l'identité de ce territoire.

Ce sont des démarches volontaires qui privilégient l'engagement contractuel des partenaires.

Ils permettent de motiver les élus et les habitants sur l'avenir de leur territoire, de gérer l'espace agricole et forestier, de faire des choix en matière d'aménagement et de développement et d'élaborer des programmes opérationnels.

Ces démarches s'inscrivent sur le long terme et ont pour finalité la mise en œuvre d'actions paysagères concrètes et le suivi de ces opérations.

L'échelle intercommunale (une communauté de communes par exemple) est bien adaptée à ce type de démarche car elle s'appuie sur une logique et une cohérence territoriale.

[Les Z.P.P.A.U. Paysage]

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager peuvent être instituées autour des monuments historiques et dans les quartiers, sites et espaces à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou culturel.

Les communes peuvent ainsi, en accord avec l'Etat (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine), mettre en place une zone de protection et de gestion d'un ensemble bâti.

Depuis 1993 et la loi paysage, cette procédure est étendue à la protection du patrimoine paysager.

Les outils Le Plan Local d'Urbanisme

[Pour une prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme]

Parmi divers outils juridiques qui sont actuellement mis à la disposition des collectivités territoriales pour prendre en compte le paysage, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le plus à même de concilier réglementation et élaboration d'un projet communal en donnant aux élus la capacité d'initier une réelle politique locale en faveur du paysage. La loi paysage du 8 janvier 1993, renforce l'obligation de prendre en compte la préservation de la qualité des paysages et la maîtrise de leur évolution. Le plan local d'urbanisme en est un des champs d'application. Il permet aux communes de formaliser un projet à moyen terme pour agir durablement sur l'évolution du paysage et sur la qualité du cadre de vie des habitants.

QUELS SONT LES APPORTS DES P.L.U ?

Le P.L.U. est un outil réglementaire qui possède de nouvelles exigences. Le plan local d'urbanisme institué par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, complété par la loi Urbanisme et Habitat du 3 juillet 2003 est à la fois défini comme l'expression d'un projet de développement durable, un instrument de protection de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie et l'expression d'une démarche participative.

Ce document d'urbanisme est à la fois stratégique et opérationnel. Il se distingue des précédents Plan d'Occupation des Sols en privilégiant la prise en compte globale des enjeux du projet communal par rapport à une vision uniquement réglementaire.

- Outil stratégique d'aide à la décision, il développe une réflexion sur l'héritage d'une collectivité pour ouvrir sur une attitude prospective et globale.
- Outil opérationnel, il développe une démarche de projet pour répondre à des questions concrètes liées au développement et au cadre de vie.
- Outil de concertation, il définit un contrat moral pour l'avenir.

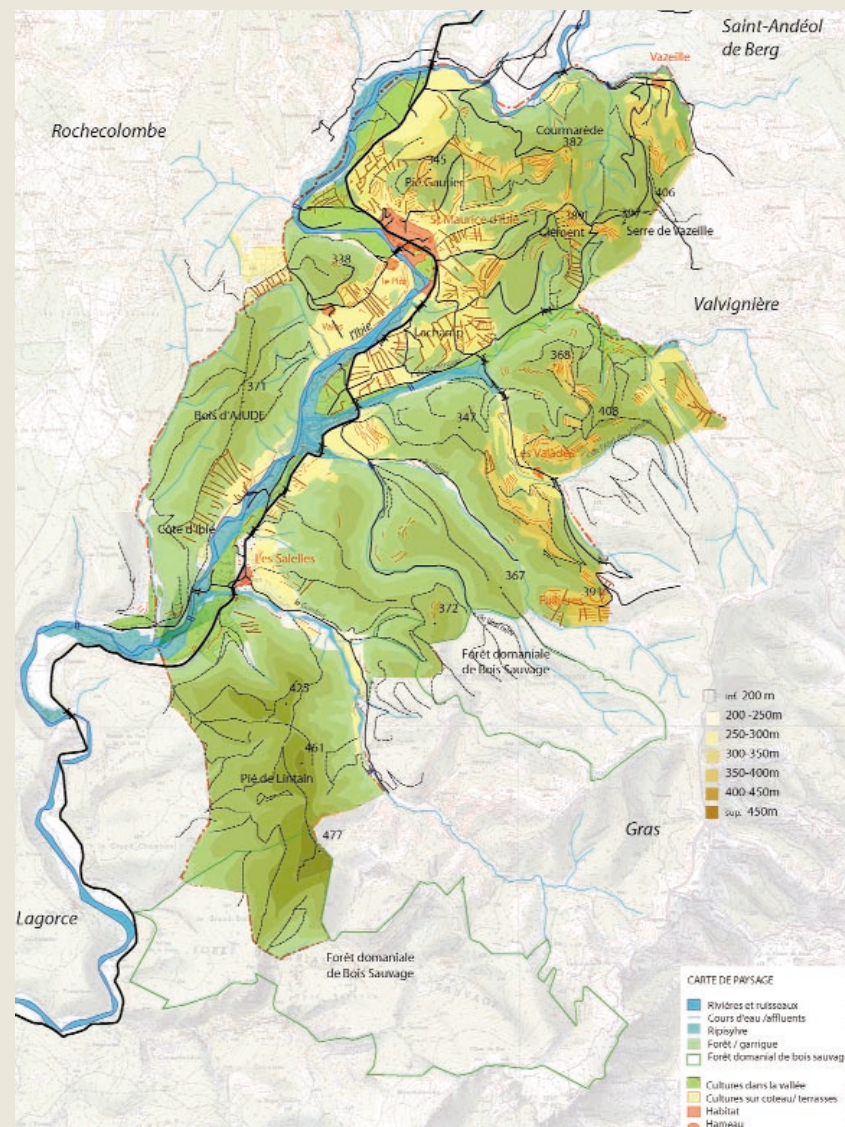
Le PLU reste actuellement l'outil le plus adapté pour faire valoir l'intérêt collectif et maîtriser le développement et l'évolution des paysages.

LES OBJECTIFS D'UN PLU

Le plan local d'urbanisme a trois vocations principales:

- Définir un projet de développement communal, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD);
- Fixer les règles générales d'utilisation des sols;
- Réglementer la forme et l'implantation des constructions futures.

C'est un document stratégique et pré-opérationnel, permettant à la municipalité de tracer les orientations d'aménagement pour les années à venir, que ce soit en matière de paysage, d'espaces publics, d'équipement collectif, de voirie et de réseaux.



[La démarche d'élaboration d'un PLU en 4 étapes]

1 - LE DIAGNOSTIC COMMUNAL

Fondement du projet communal, le diagnostic ne peut se résoudre à un état des lieux, simple inventaire à un instant t. Il résulte du croisement d'analyses transversales.

Il permet :

- D'identifier les caractères fondamentaux du paysage.
 - De cerner les atouts et les problèmes au regard des prévisions économiques et démographiques,
 - De mettre en évidence les enjeux, les potentialités du paysage, les atteintes majeures qui remettent en cause sa cohérence ou sa lisibilité, ses tendances d'évolution.
 - D'analyser l'état initial de l'environnement et d'évaluer les conséquences du plan sur l'environnement;
- L'ensemble de ses pièces font partie du rapport de présentation pour expliquer les choix retenus pour établir le PADD et le projet de territoire.

2- LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD), DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Il définit dans le respect des objectifs des principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme, les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et environnementale.

Il peut en outre être complété par des orientations d'aménagement sur certains secteurs ou quartiers. Ces orientations doivent être en cohérence avec les orientations générales et peuvent prévoir des actions à mettre en œuvre pour mettre en valeur l'environnement et les paysages.

Il correspond à un scénario d'évolution du territoire et constitue une esquisse globale, synthétisant les orientations définies en concertation avec les personnes associées. Le PADD doit être conçu dans une logique transversale, en prenant en compte tous les éléments d'analyse issus du diagnostic et à partir duquel les objectifs de la commune sont explicités.

Les hypothèses retenues, traduites graphiquement, font l'objet de la concertation avec les personnes publiques associées (services de l'état, chambre d'agriculture...) et la population.

Cette partie constitue le document de référence de l'ensemble du PLU. Elle a pour objectif d'exposer de façon claire les choix de la commune en matière d'aménagement et d'urbanisme. Ces orientations générales concernent l'ensemble du territoire communal et servent de guide à l'élaboration des règles d'urbanisme.

Les orientations d'aménagement définissent des projets complémentaires au règlement du PLU. Ces orientations par secteurs, peuvent définir les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs poursuivis, sous la forme de schémas d'aménagement, en précisant notamment les caractéristiques des voies et espaces publics concernés.

3- LE RÈGLEMENT

Il fixe les règles d'urbanisation applicables pour chacune des zones: les occupations et utilisations du sol, les conditions de desserte, l'implantation des constructions, le coefficient d'occupation des sols, les obligations en matière de stationnement, de création d'espaces libres, de plantations.

En matière de paysage, le règlement permet, par exemple de préserver des vues et perspectives majeures, de régler des densités, de réglementer l'aspect des constructions, de préserver des espaces agricoles.

Le zonage est identifié à l'aide de documents graphiques où apparaissent :

- Les espaces boisés classés
- Les secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol.
- Les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics
- Les éléments de paysage, les quartiers, les ilots, immeubles, espaces publics, monuments, sites, secteurs protégés ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre culturel, historique, ou écologiques.

La dimension paysagère peut également être intégrée à la réglementation du PLU par des dispositifs de protection tels que l'acquisition foncière (droit de préemption) ou par la mise en place de procédures de type ZPPAUP.

4- LA CONCERTATION ET L'ÉVALUATION:

Le fait que le paysage soit un bien commun favorise un débat public plus qualitatif. Il permet d'éviter que la concertation ne devienne une négociation foncière. L'intérêt collectif devient une notion beaucoup plus concrète quand il s'agit de faire évoluer un paysage communal.

La confrontation des points de vue permet d'envisager des actions concertées donc mieux acceptées par le plus grand nombre. L'animation de réunions publiques et des visites de terrain (lectures de sites) constituent une part importante de la démarche.

Les supports visuels utilisés par les professionnels comme le bloc diagramme pour montrer la structure du paysage, la carte sensible pour donner une valeur au paysage, les photos aériennes successives pour montrer l'évolution de l'agriculture et de la forêt, les cadastres successifs pour montrer l'évolution de l'urbanisation, les photographies de différentes époques pour montrer l'évolution des représentations du territoire et les reportages photographiques pour appuyer un discours, sont autant de supports utiles à la communication de la démarche pour présenter les enjeux du territoire, pour lancer un débat, pour présenter des scénarii ou pour proposer des orientations.

L'évaluation permet de savoir si les orientations du PLU correspondent précisément au territoire, aux usagers actuels et futurs et aux objectifs de développement durable.

Les outils et moyens adaptés à chaque problématique

[Les paysages bâtis]

- Le PLU et le PADD (voir page suivante pour plus de détails)
- Les ZAC qui permettent de régler les alignements de façade, le traitement des façades, de prolonger des rues existantes
- La loi paysage du 8 janvier 1993
- Les cahiers de recommandations architecturales édités par le PNR
- Le volet paysager du permis de construire
- La ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager)
- Les labels type "Village de caractère"
- L'inscription en site classé (ou inscrit)

[Le paysage des routes]

- La loi de 1995 et l'amendement Dupont sur les entrées de villes
- La loi sur la publicité de 1979
- La charte signalétique du PNR
- La création de charte signalétique spécifique

[Le paysage touristique]

- Le PLU et des règlements spécifiques avec un zonage particulier
- Le volet paysager du permis de construire

[Les paysages ruraux]

- La loi Montagne concerne une grande partie du département: elle permet de lutter contre le mitage va à l'encontre de la qualité de l'espace agricole,
- Les Plans de Paysage,
- Les réglementations de boisements,
- Les OGAF, les associations foncières pastorales
- Les mesures agri-environnementales (les Contrats d'Agriculture Durable ou CAD...)
- Les contrats de milieux
- Les Documents d'Objectifs Natura 2000
- Les Espaces Naturels Sensibles

Pour les terrasses, élément singulier de l'Ardèche

- Les cahiers de recommandation édités par le PNR
- Les mesures de gestion pour maintenir certains secteurs
- La ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager)
- Les labels type "Village de caractère"
- La protection en site classé (ou inscrit)

Pour les bâtiments agricoles

- Le règlement du PLU avec des traductions réglementaires adaptées à chaque zone
- Les subventions du département pour améliorer la qualité des bâtiments et leur insertion

[Le paysage de l'eau]

Le PADD permet de définir clairement les axes de développement du territoire et de définir la nature du rapport à l'eau.

Pour les rives urbaines

Le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)

Pour les rives naturelles

- Les contrats de rivière qui permettent de coordonner les actions à l'échelle d'un bassin versant

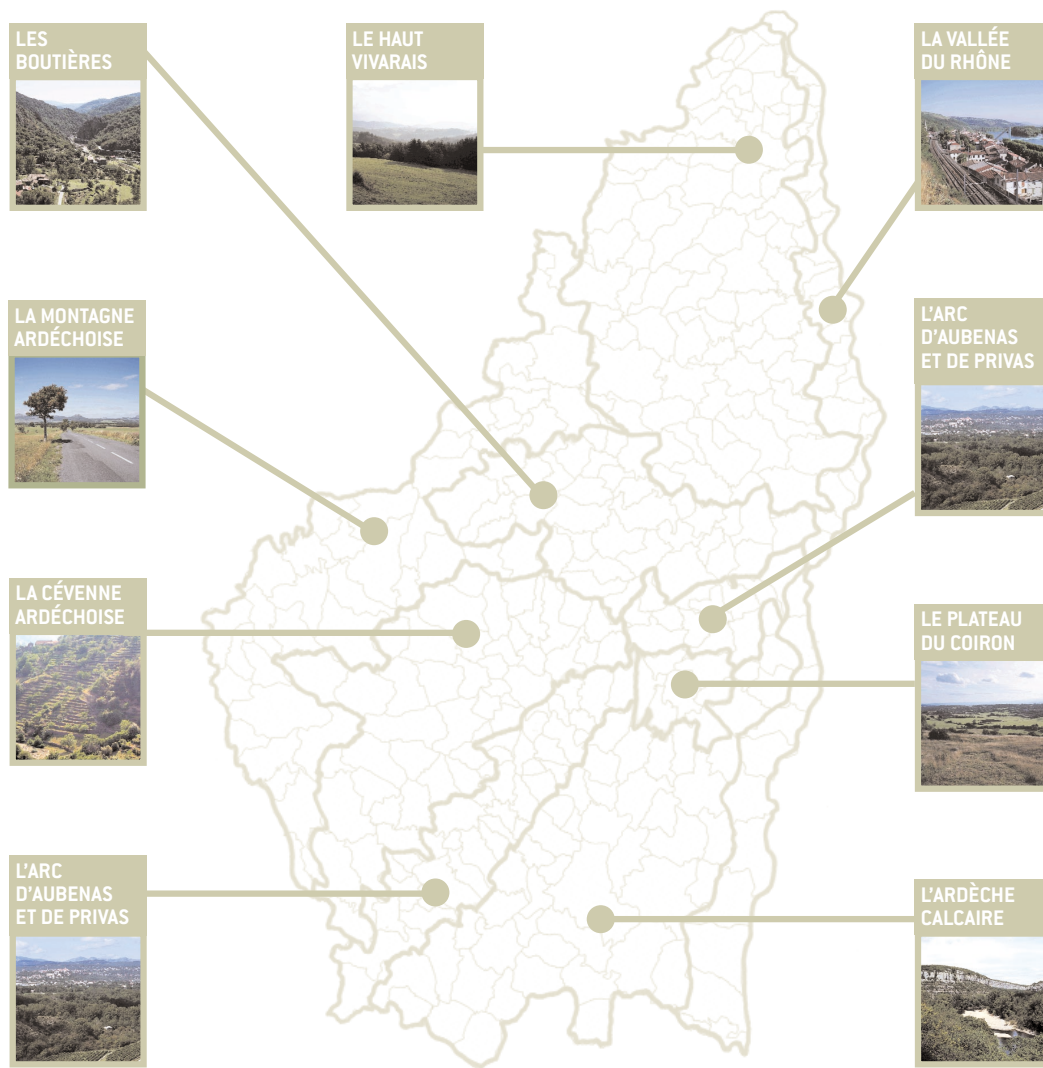
[Le paysage des réseaux]

Pour les éoliennes

- Le document cadre du développement éolien du département (Schéma Départemental Eolien)
- Le Schéma Eolien du PNR
- Les schémas de secteur (exemple: le Coiron)

Pour les lignes électriques

Les conventions pour l'enfouissement des lignes aériennes

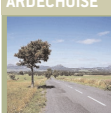
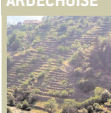
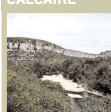
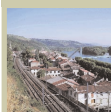


Les entités paysagères

État de la diversité du paysage ardéchois.

La définition des entités résulte :

- > d'une approche multicritère (géographie, topographie, géologie, hydrographie, végétation, occupation du sol, qu'elle soit urbaine ou agricole, réseau viaire et usages),
- > d'une prise de connaissance de l'ensemble des études à notre disposition,
- > de parcours sur le territoire, permettant de valider par une approche sensible la validité des entités proposées.



CORNICHE DU RHÔNE DEPUIS LE PONT DU POUZIN



CORNICHE DU RHÔNE DEPUIS LA DRÔME

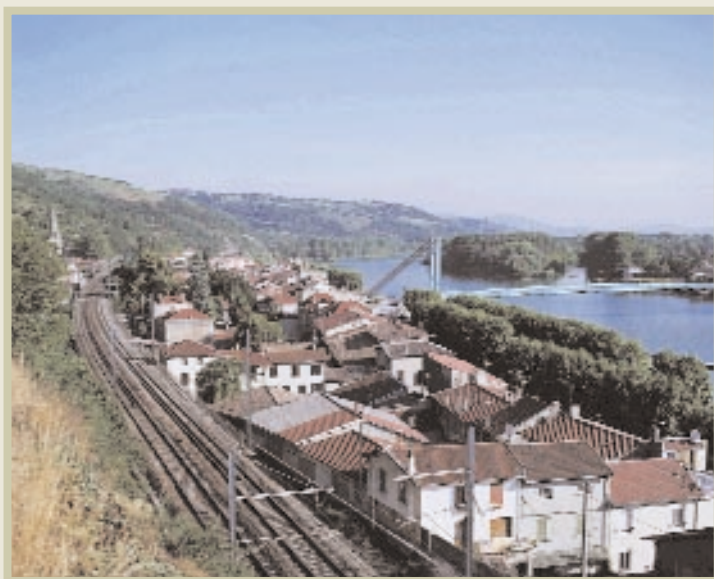


VALLÉE DU RHÔNE DEPUIS L'ARDÈCHE



VALLÉE DU RHÔNE DEPUIS L'ARDÈCHE

La vallée du Rhône



CARACTÈRES GÉNÉRAUX

Le Rhône et sa vallée, limitée par les coteaux et les corniches, constituent une limite claire du département sur 135 km de long. C'est une entité très "fine" et toute en longueur mais structurante dans le sens transversal. Les villes sont implantées le long du Rhône, au débouché des principales vallées ardéchoises, comme si la richesse venait se concentrer vers le "Rivage": Serrières, Andance, Sarra, Tournon (vallée du Doux), Saint-Péray, Charmes-sur-Rhône, La Voulte (vallée de l'Eyrieux), Le Pouzin (vallée de l'Ouvèze), Meysses, Rochemaure, Le Teil (vallée du Frayol), Viviers.

Jusqu'en 1825, date d'ouverture du pont suspendu à Tournon, Pont St Esprit était le seul pont sur le Rhône entre Lyon et Avignon. Le Rhône constituait donc une vraie frontière, et les circulations se faisaient essentiellement du nord au sud.

Aujourd'hui, les points de passage sur le Rhône donnent à des villes comme Valence ou Montélimar, une influence qui va, bien au delà de la corniche du Rhône, jusqu'aux piémonts du Haut-Vivarais.

La route RD 86 suit la base de la corniche et domine la plaine alluviale étroite de la rive droite du Rhône, côté Ardèche (plaine arboricole). Le profil de la vallée suit une coupe type quasiment constante: corniche, RD86, voie ferrée, plaine alluviale, fleuve.

Les coteaux et les corniches qui dominent la vallée sont occupés par une végétation spontanée accrochée à la pente, sauf quand la nature du sol offre une possibilité d'exploitation (carrières) ou de mise en culture (vignobles des côtes du Rhône).

Paysage perçu: les horizons

- A l'ouest, la corniche du Rhône, ensemble continu, échancré au niveau des vallées transversales, et des coteaux boisés ou cultivés en vigne.

- A l'est, le Rhône, le Vercors et les Alpes.

Les carrières et les cimenteries sont très prégnantes et affirment encore la vocation industrielle de la Vallée du Rhône, relayées par les tours de refroidissement des centrales nucléaires de Cruas et de Tricastin qui balisent de loin en loin le parcours dans la vallée.

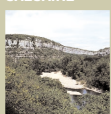
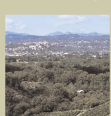
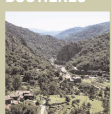
Intérêts paysagers

- Le Rhône et ses berges

- Les villes-ponts avec leurs centres anciens denses

- Les coteaux cultivés en vignes, les vergers de fruitiers, les alignements de platanes

- Les châteaux et fortifications de contrôle du Rhône.



DÉVELOPPEMENT PAVILLONNAIRE SUR LIGNE DE CRÊTE (SOYONS)



CORNICHE DU RHÔNE DEPUIS LA DRÔME: MITAGE (SOYONS)



AMÉNAGEMENTS LE LONG DE LA RN 86 (CHARMES-SUR-RHÔNE)



BERGES DU RHÔNE INACCESSIBLES (PONT DU TEIL)

Points singuliers

- Les villes-ponts qui offrent des points de contact avec le Rhône et un rapport direct au fleuve
- Les villes-portes qui offrent des pénétrantes par les vallées des affluents du Rhône et par lesquelles on bascule très rapidement de la vallée du Rhône vers les autres entités.

Atouts

- Dynamisme économique, points de passage
- Dynamisme et qualité de la production viticole

TENDANCES D'ÉVOLUTION

L'agriculture est fortement concurrencée par le développement urbain. L'urbanisation s'étire le long de la voie sur une frange très limitée, souvent prise en étau entre la RD 86 et la voie de chemin de fer.

L'image des villes-portes, assez claire initialement, est brouillée par ce développement urbain souvent désordonné, mais aussi par des aménagements avant tout fonctionnels autour de la RD 86. Les interventions autour des ponts et sur le front du fleuve contribuent également à banaliser les paysages de la vallée du Rhône.

Une organisation tripartite scande le parcours dans la vallée: périphérie urbaine, ville porte, paysages agricoles emblématiques et stables, liés à des labels comme les vignobles et les vergers. Le manque d'amplitude de la plaine, autrefois conforme à la dimension des vergers, constitue maintenant un handicap pour les exploitations. La proximité des grands axes de communication, d'un bassin d'emploi dynamique, des grandes villes telles Valence et Montélimar, combinée à la recherche de la vue, a rendu les coteaux et les corniches très attractifs. Le mitage pavillonnaire y devient très critique, d'autant plus que la situation en balcon sur le Rhône les rend très visibles. L'habitat a beaucoup perdu de son identité.

Enjeux

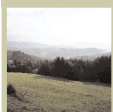
- Protection de la corniche du Rhône vis à vis du mitage, le département jouant ici son image sur la vallée du Rhône.
- Maintien des ouvertures agricoles le long de la RD 86, considérée comme une "route vitrine".
- Traitement des aménagements autour de la RD 86 (traversées, espaces publics connexes...). La qualité doit être améliorée pour retrouver une cohérence sur l'ensemble de l'itinéraire. Les alignements d'arbres ont un rôle important à jouer.
- Revalorisation du rapport au fleuve dans les villes-ponts: affirmer la relation pont/quai/espaces publics/fleuve.

Prospective

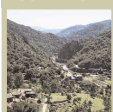
- Harmonisation des PLU sur tout l'axe RD 86 avec des objectifs communs, une charte d'aménagement intercommunale et une hiérarchie des villes-portes pour favoriser la pénétration sur le territoire ardéchois depuis cet axe.
- Valoriser le patrimoine fortifié le long du Rhône pour redonner la dimension historique de cet axe européen majeur.



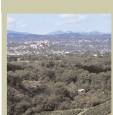
LA VALLÉE
DU RHÔNE



LE HAUT
VIVARAIS



LES
BOUTIÈRES



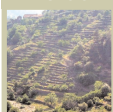
L'ARC
D'AUBENAS
ET DE PRIVAS



LE PLATEAU
DU COIRON



L'ARDÈCHE
CALCAIRE



LA CÉVENNE
ARDÉCHOISE



MOsaïque DE VERGERS, PRAIRIES ET BOISEMENTS



MOsaïque DE CHAMPS, PRAIRIES ET BOISEMENTS



DES RELIEFS TRÈS DOUX, UNE OCCUPATION HUMAINE DISPERSÉE



BOISEMENTS ET ANCIENNES PRAIRIES EN FRICHE

Le Haut Vivarais



CARACTÈRES GÉNÉRAUX

Depuis la vallée du Rhône, le basculement est très net. On passe très rapidement d'un étage méditerranéen à chênes verts et frênes, à un étage collinéen où se développe la série du chêne et du pin sylvestre. C'est une entité de collines présentant une mosaïque de prairies, de cultures fourragères et céréalières, de vergers même en altitude, en alternance avec des boisements en langue dans les vallonnements et sur les reliefs où dominant les résineux. L'image générale est celle d'une campagne jardinée où l'élevage tient une place prépondérante.

Des sous-ensembles originaux se distinguent:

- des plateaux vallonnés (Plateau de Vernoux),
- des ensembles boisés continus (bois des Badiers),
- des vallées avec leurs propres logiques (vallée de la Cance...).

En allant vers l'ouest, les caractères montagnards apparaissent progressivement avec une simplification des motifs paysagers. La composante forestière s'affirme, les prairies deviennent rélictuelles. La ligne de partage des eaux délimite clairement un côté sous influence méditerranéenne et un côté influencé par le massif central.

Les reliefs sont plus progressifs que sur d'autres entités. L'occupation humaine y est moins contrainte et donc plus dispersée. Le paysage est très habité, sous forme de hameaux ou de fermes isolées. Les villages, implantés au carrefour de voies de communication (Satillieux, Lalouvesc) et sur des promontoires, ont un profil groupé, avec des limites nettes entre front bâti et espaces agricoles.

Paysage perçu: les horizons

- Au nord, les Monts du Pilat.
- A l'est sur les piémonts, les Alpes et le Vercors.
- A l'ouest, les succs.

Intérêts paysagers

- L'alternance entre ouverture (prairies) et fermeture (boisements).
- La diversité des motifs boisés (pins sylvestres, châtaigniers, hêtres...).
- Les cols ruraux ouverts offrant une perception de la morphologie générale et du système des vallées.
- Le profil dense et groupé des villages qui, plus que le patrimoine bâti, contribue à la valeur paysagère de cette entité.

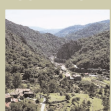




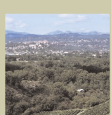
LA VALLÉE DU RHÔNE



LE HAUT VIVARAIS



LES BOUTIÈRES



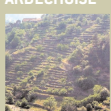
L'ARC D'AUBENAS ET DE PRIVAS



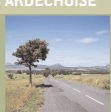
LE PLATEAU DU COIRON



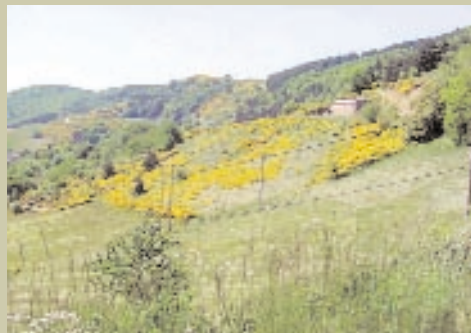
L'ARDÈCHE CALCAIRE



LA CÉVENNE ARDÉCHOISE



COUPE À BLANC



EVOLUTION DES PRAIRIES EN LANDES À GENÊTS



HABITAT PAVILLONNAIRE



DÉVELOPPEMENT URBAIN ET ANCIEN VILLAGE

Points singuliers

- Le barrage du Ternay avec ses boisements de cèdres.

Atouts

- Le caractère des villages, très homogènes et encore peu "abîmés".

TENDANCES D'ÉVOLUTION

Peu à peu la polyculture tend à disparaître au profit des monocultures qui appauvrissent les motifs paysagers.

L'élevage est en recul. Quelques parcelles sont remises en culture pour produire du fourrage maïs, globalement, les pacages diminuent. Quelques poches pâturées résiduelles subsistent au cœur des boisements.

Les landes à genêt se développent, révélatrices de l'enfrichement. Elles sont particulièrement visibles en mai, au moment de la floraison du genêt, où des pans entiers des reliefs se couvrent de jaune.

Les boisements se développent. Il s'agit généralement de formations spontanées issues de l'évolution des friches. Ces boisements sur sols superficiels sont souvent de qualité médiocre et vulnérables aux incendies et aux tempêtes. Mais il existe aussi de vastes parcelles plantées d'une seule essence, résineuse le plus souvent, et qui offrent des paysages désolés après leur exploitation par coupe à blanc.

L'étalement urbain est très sensible sur les piémonts, ces sites étant très attractifs. Les bonnes terres agricoles partent en urbanisation, parfois avec une grande consommation d'espace et un manque de composition urbaine. Les extensions pavillonnaires, même limitées à quelques maisons, suffisent à déséquilibrer l'ensemble d'un village et portent ainsi atteinte à la valeur paysagère des ensembles bâtis.

Enjeux

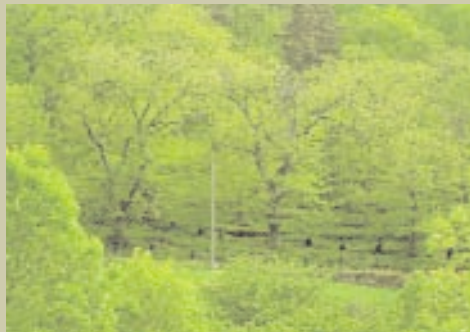
- Maintien des espaces agricoles ouverts, dans leur diversité.
- Gestion des boisements pour éviter la fermeture du paysage et les grandes pelées des coupes à blancs.
- Maîtrise des dynamiques d'urbanisation, principalement du mitage pavillonnaire, mais aussi du développement linéaire des zones industrielles et commerciales, comme par exemple le long de la RD82.

Prospective

- Dans les documents d'urbanisme: éviter le morcellement des terroirs et favoriser l'intégration du bâti qui doit participer à la qualité des paysages.
- Trouver des solutions innovantes pour faire muter le patrimoine bâti (moulinages...).



VALLÉE DE L'EYRIEUX: RIVIÈRE /ROUTE /CHEMIN DE FER



VALLÉE DE LA GLUEYRE: VERGERS DE CHÂTAIGNIERS SUR TERRASSES

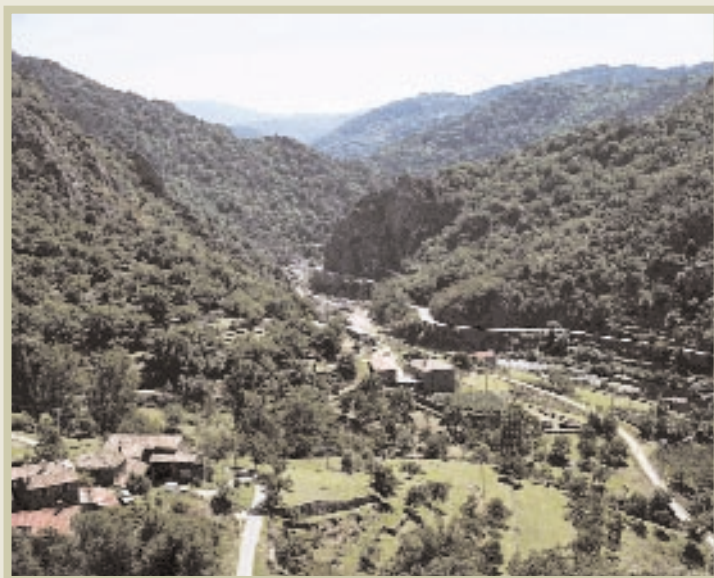


TRACES DES TERRASSES



TERRASSES ET PARAPETS LE LONG DE LA D241

Les Boutières



CARACTÈRES GÉNÉRAUX

Cette entité est structurée autour de la vallée de l'Eyrieux. Elle comprend, en amont, les Boutières, où dominent gorges et vallées en V. La répartition des activités sur le versant et l'étagement de la végétation y sont très marqués, de la rivière jusqu'au sommet. En aval, dans le bas Eyrieux, méandres et plaines alluviales prédominent. Un profil de vallée en U s'y dessine, où les activités se concentrent dans le fond de vallée. L'ensoleillement et l'irrigation y sont favorables aux cultures fruitières et intensives comme les vergers de pêcheurs ou la production sous serre.

Contrairement aux autres entités qui font état de l'organisation nord-sud du relief, cette entité est orientée est-ouest et offre un étagement très franc de la végétation, de la méditerranéenne à la montagne. Les paysages y sont donc très différents: hêtres, résineux, prairies d'élevage en amont, puis châtaigniers, et, en aval, chênes verts et pêcheurs, avec des transitions assez franches d'un étage à l'autre.

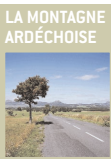
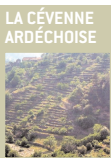
Même si toutes les vallées ne sont pas aussi fortement aménagées que celle de l'Eyrieux (RD 120, Chemin de Fer Départemental, moulins, ouvrages hydrauliques, prises d'eau...), c'est l'importance des modes de mise en valeur du territoire qui frappe. Parmi ceux-ci, les terrasses sont particulièrement marquantes, malgré le développement des boisements et des friches qui peu à peu donnent un caractère plus "sauvage".

Paysage perçu: les horizons

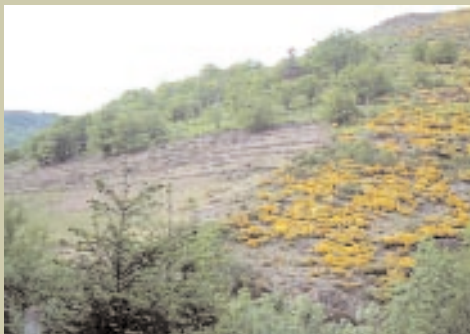
Compte-tenu de l'encaissement des vallées, les horizons sont limités aux versants où les boisements quasiment continus et homogènes ferment l'espace. Les villages retiennent alors toute l'attention avec leur accompagnement d'espaces entretenus et donc plus ouverts. Seuls les serres et les cols, situés à la limite de cette entité offrent des points de vue plus dégagés.

Intérêts paysagers

- Les terrasses ou échamps, extrêmement nombreuses, structurant horizontalement les versants.
- Les châtaigneraies sur les versants bien exposés (Vallée de l'Auzène, de la Glueyre...).
- Les villages et hameaux accrochés sur les versants, parfaitement adaptés à la pente et entourés de prairies et de châtaigneraies.



VALLÉE DE L'EYRIEUX: TERRASSES RELIQUES



VALLÉE DE LA GLUEYRE: VERGERS DE CHÂTAIGNIERS ET FRICHES DE GENÊTS



VALLÉE DE L'EYRIEUX: TERRASSEMENTS POUR HABITAT DE VACANCES



VALLÉE DE L'EYRIEUX: SERRES-TUNNEL EN TERRASSES

Points singuliers

- Les "trois lignes" de la vallée de l'Eyrieux: la RD 120 et l'ancienne ligne de chemin de fer qui oscillent de part et d'autre de la rivière, elle-même très sinueuse.
- Le réseau routier, avec ses ouvrages d'accompagnement exceptionnels (soutènements, parapets...).
- Le basculement dans les gorges de l'Eyrieux à Chalencon et l'apparition brutale des terrasses (limite d'entité très franche, entre le Haut-Vivarais et les Boutières).

Atouts

La reconnaissance des qualités paysagères de cet ensemble à l'origine d'un plan de paysage, et le dynamisme des cultures fruitières de terroir, pêcheurs et châtaigniers (projet d'AOC, label "paysage de reconquête").

TENDANCES D'ÉVOLUTION

Seules les parcelles proches des habitations et les cultures en pieds de versants sont encore bien entretenues et exploitées. Au delà, les terrasses s'écroulent et disparaissent du paysage, sous une végétation spontanée de genêts et de fougères puis de boisements, ou encore sous le couvert de cultures forestières, souvent exclusivement constituées de résineux. Les châtaigneraies sont elles aussi gagnées par une végétation spontanée et subissent notamment la concurrence du pin maritime. Globalement, le taux de boisement des Boutières est en progression rapide et constante depuis les années 1950.

De nouveaux usages et de nouvelles productions apparaissent, souvent sans aucune prise en compte des structures de terrasses existantes :

- certains aménagements de "zones" d'Habitat Léger de Loisir (HLL) oublient la valeur des paysages sur lesquels elles sont censées fonder leur attractivité,
- les cultures sous serre et les élevages hors sol s'inscrivent souvent en rupture avec l'ancienne échelle des parcelles exploitées, générant des terrassements incisifs. Parfois cependant, certaines cultures sous serre montrent que l'on peut encore inscrire des cultures et des usages contemporains en intelligence avec la pente.

Le réseau routier, extrêmement astucieux dans sa manière de s'inscrire dans ces reliefs tourmentés, et dont la qualité dépend tout autant de l'audace du tracé que de la qualité des ouvrages d'accompagnement en pierre, est encore malmené. Les aménagements tendent à standardiser ces routes qui sont pourtant un patrimoine à part entière. Les extensions urbaines se font sur les versants bien exposés et ne respectent ni les typologies d'habitat ni les modes d'implantation anciens. L'adaptation à la pente de ces nouvelles constructions est souvent négligée dans les permis de construire. Leur impact dans le paysage est donc maximal, d'autant plus que les couleurs des bâtiments (enduits clairs) s'affichent en rupture avec l'existant (pierre).

Enjeux

- Maîtrise de l'installation de HLL (Habitat Léger de Loisir).
- Maintien des cultures sur terrasses vis à vis de l'enrichissement et devant la pression forestière qui oblitère peu à peu l'organisation originale des Boutières.
- Prise en compte du caractère exceptionnel et patrimonial du réseau routier dans les projets d'amélioration et de création de routes.

Prospective

- Maintien de l'intégrité de la ligne de Chemin de Fer Départemental et rénovation comme support d'un développement touristique basé sur la randonnée (piéton, cycle).



LE COIRON DEPUIS LA VALLÉE DE LA PAYRE



PAYSAGE "FOSSILE" DEPUIS L'AIRE OLIVIER DE SERRES

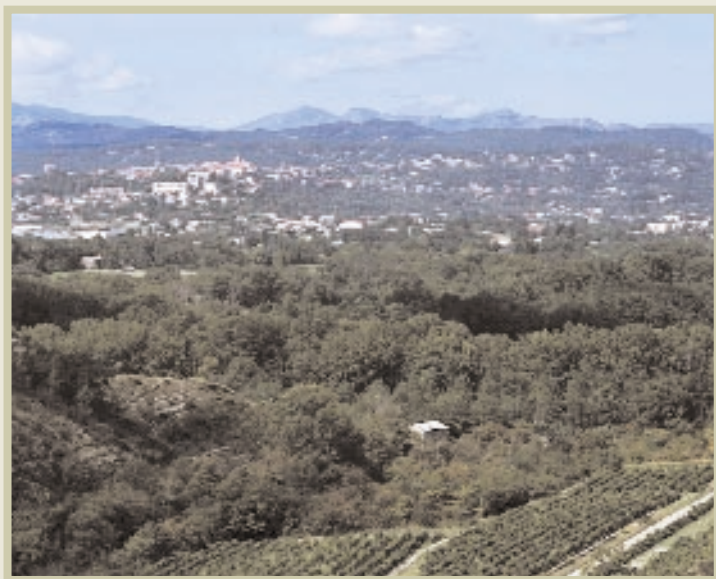


DÉPRESSION D'AUBENAS AVEC, AU FOND, LE COIRON



DÉPRESSION D'AUBENAS ET DÉBUT DES GORGES

L'Arc d'Aubenas et de Privas



CARACTÈRES GÉNÉRAUX

L'arc d'Aubenas et de Privas trouve son unité dans la géologie. C'est une bande gréseuse et marneuse qui, du Rhône aux Vans, sépare le plateau des Gras, calcaire, de la Cévenne et du Haut-Vivarais, granitiques ou schisteux. Mais c'est aussi un axe de transit privilégié et la véritable colonne vertébrale de l'Ardèche.

Deux villes principales du département s'y développent.

Aubenas, avec son fort dynamisme, tend à passer d'un pôle touristique à un pôle économique à part entière,

Privas est plutôt un pôle administratif, dont l'accessibilité par la vallée de l'Ouvèze ou la vallée de la Payre pose des problématiques très différentes.

Les deux bassins d'Aubenas et de Privas sont donc fortement influencés par la pression urbaine pour ce qui est des infrastructures, des activités et de l'habitat.

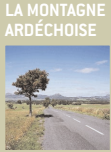
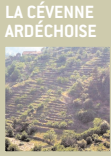
Du point de vue agricole, les céréales, les prairies de fauche et les cultures de semences dominent dans le bassin de Privas (plaine de Chomérac) mais c'est la vigne (coteaux d'Ardèche) et l'arboriculture qui prévalent sur le bassin d'Aubenas.

Paysage perçu: les horizons

- Le Coiron.
- Le Plateau des Gras.
- Le Mont Lozère.
- Le Serre de Barre.
- Le Massif du Tanargue.

Intérêts paysagers

- Les marnes (bad-lands).
- Les paysages "fossiles", très représentatifs des systèmes agricoles issus du XIXème siècle et encore très préservés, comme par exemple autour du Domaine du Pradel, sur la bordure du Coiron.



HABITAT LÉGER DE LOISIR (VALLÉE DE LA CLADUÈGNE)



HABITAT PAVILLONNAIRE



ENTRÉE D'AGGLOMÉRATION (VALLÉE DE LA PAYRE)



URBANISME COMMERCIAL

Points singuliers

- Les villes promontoires, avec des profils urbains remarquables, le plus extraordinaire étant celui d'Aubenas sur son éminence calcaire qui balise la route vers la montagne.
- Le col de l'Escrinet, passage entre les deux agglomérations.

Atouts

- Un axe de communication majeur irrigant l'Ardèche centrale.

TENDANCES D'ÉVOLUTION

La forte pression de l'urbanisation se fait au détriment de l'agriculture, comme par exemple au fond de vallée de la Payre. Conjuguée à la déprise agricole sur les pentes, cette pression provoque l'accélération du mitage des côteaux, en particulier à proximité des grands centres urbains.

Un urbanisme de réseau se met en place et les aménagements récents banalisent les espaces de périphérie.

Dans dix ans, que seront devenus ces espaces très fréquentés, à la fois par les ardchois mais aussi par les touristes ? Un centre commercial linéaire ? Un vaste espace périphérique envahi par un mitage pavillonnaire et des zones d'activités, aux portes du territoire préservé du PNR des Monts d'Ardèche ?

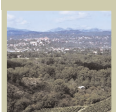
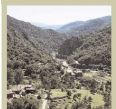
Parallèlement à ces phénomènes, la culture de la vigne se développe dans le bassin d'Aubenas et amorce une reconquête de certains terrains agricoles.

Enjeux

- Entité avec les plus forts enjeux liés aux dynamiques d'urbanisation en cours. Il faut résoudre le paradoxe entre développement économique et développement touristique. Que veut-on montrer de l'Ardèche ? Le dynamisme économique est-il inconciliable avec la qualité des paysages ?
- La qualité des entrées de ville de Privas, avec deux approches très contrastées par la vallée de l'Ouvèze, encore rurale, et par la vallée de la Payre, nappée de zones industrielles incohérentes.
- La déviation d'Aubenas, voie de transit, qui peut devenir un nouveau facteur d'urbanisation et finir par concurrencer les fonctions urbaines du centre ancien.
- La mise en scène des itinéraires routiers (N102 par exemple).

Prospective

- Mettre en place des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle des deux agglomérations (Privas, Aubenas).
- Repenser le rapport du centre ville d'Aubenas à sa périphérie.
- Expliquer l'évolution du paysage à partir de l'Aire de repos Olivier de Serres (N102).



LE SOMMET DU COIRON



LE NECK DE SCEAUTRES



VERSANTS AVEC ANCIENNES TERRASSES



ENFRICHEMENT DE COMBE (VALLÉE DE LA TÉOULEMALE)

Le Plateau du Coiron



CARACTÈRES GÉNÉRAUX

Le Coiron est une enclave du massif central en pays méditerranéen, "un morceau d'Auvergne en pays calcaire". Le socle basaltique qui place le Coiron au centre du département constitue une barrière entre Haut Vivarais et Basse Ardèche. Le Col de l'Escrinet dissocie le bassin de Privas du bassin d'Aubenas.

L'accès à l'habitat dispersé du plateau est limité, s'effectuant uniquement par des cols ou par des combes.

Le plateau et ses contreforts entretiennent des relations fortes. Les villages implantés en lisière de plateau, à l'interface des coulées basaltiques noires et des coteaux de marnes blanches, attestent de la complémentarité des terroirs.

Paysage perçu: les horizons

- A l'est: la vallée du Rhône et les panaches de Cruas et de Tricastin, le Vercors, le Ventoux.
- A l'ouest: le bassin d'Aubenas, du Mont Lozère au Col de Mézilhac.
- Au nord: le bassin de Privas, les Boutières.
- Au sud: la montagne de Berg, la Dent de Rez, le plateau des Gras.
- Une co-visibilité forte depuis les bassins de Privas et d'Aubenas, depuis la vallée du Frayol et le bassin d'Alba-la-Romaine.

Intérêts paysagers

- Le plus vaste relief inversé de France.
- Le bocage lithique (de pierre), combinant les motifs des grandes prairies à la lande de montagne à genêt purgatif.
- Les villages remarquables implantés en lisière de plateau, à l'interface des coulées basaltiques et des marnes blanches.

Points singuliers

- Les sites monumentaux marqués par une morphologie propre au relief basaltique: les dykes et les necks de Sceautres et Mirabel, le goulet de la Soulière, les pas de géant, le pic de Chenevari.
- Le Col de l'Escrinet, seuil topographique et porte d'entrée de l'Ardèche méridionale.



BOCAGE LITHIQUE



VILLAGE GROUPÉ / HABITAT PAVILLONNAIRE ISOLÉ



AMÉNAGEMENT RÉCENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL



AMÉNAGEMENT RÉCENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL

Atouts

- Une grande unité territoriale préservée.

Dysfonctionnements

- Le bâti agricole récent.
- L'habitat récent.
- La multiplication des projets éoliens.

TENDANCES D'ÉVOLUTION

L'abandon des terres les moins mécanisables, effet de l'exode massif de 90% de la population du Coiron, a conduit à une fermeture progressive des combes par enrichissement et à l'avancée de la lande.

Plus récemment, on constate l'apparition d'un habitat pavillonnaire diffus, de style néo-provençal, signe annonciateur d'une rupture franche avec l'habitat local aux caractères montagnards.

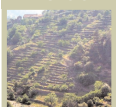
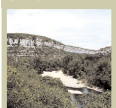
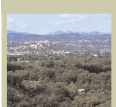
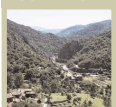
Les projets d'infrastructures éoliennes représentent des risques pour l'identité du Coiron.

Enjeux

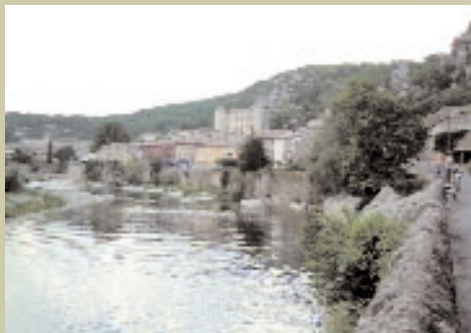
- Préserver les paysages emblématiques et remarquables de la plus petite entité du département (200km²).
- Préserver les bordures du plateau et les crêtes des impacts visuels: éviter toute installation de parc éolien en covisibilité directe et pénalisante avec les sites à caractère patrimonial.

Prospective

- Considérer le plateau et ses contreforts comme un ensemble unitaire et remarquable à l'échelle du département.
- Développer une démarche de projet territorial à l'échelle intercommunale adaptée aux enjeux du Coiron.
- Proposer une charte pour un habitat adapté.
- Assurer un soutien aux éleveurs pour des bâtiments adaptés et pour un entretien des espaces ouverts.



GORGES DE L'ARDÈCHE



DÉFILÉ DE LA MOYENNE ARDÈCHE



PAYSAGE DE CAUSSE



CÔTIÈRE MARNEUSE

L'Ardèche calcaire



CARACTÈRES GÉNÉRAUX

Cette entité est constituée d'un vaste ensemble karstique de plateaux calcaires entaillés de gorges. Elle est bordée sur ses extrémités par :

- les plateaux des Gras, du Laoul, de Chauzon,
- les plaines de St Remèze, de Vallon, d'Alba la romaine,
- les gorges de l'Ardèche, de la Beaume, de la Ligne, du Chassezac,
- les défilés de la moyenne vallée de l'Ardèche (Voguë, Balazuc, Ruoms)
- une longue côte marneuse, sur le versant occidental.

Le canyon des gorges de l'Ardèche s'impose comme la limite physique du sud du département.

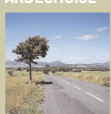
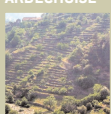
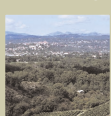
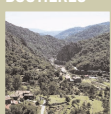
C'est sur cette entité que l'expression des caractères méditerranéens est la plus marquée, avec le climat de l'olivier. C'est là aussi que les hauts lieux touristiques se concentrent, liés au prestige des gorges de l'Ardèche en canyon sur 35 km, et des sites satellites.

Paysage perçu: les horizons

- Au nord: les corniches du Coiron.
- Au sud: la plaine gardoise.
- A l'ouest: les Monts Tanargue, les Mont Aigü.
- A l'est: la vallée du Rhône..

Intérêts paysagers

- La diversité des paysages.
- L'expression combinée des caractères karstiques et des séries floristiques méditerranéennes :
- lapiez et forêt de chênes verts de Païolive et du Laoul,
- cause aride et garrigue à genévriers cades (buxaie-oxycédraie) du plateau de Chauzon,
- marnes et pelouses sèches à brachipode,
- gorges et ripisylve de la moyenne et basse Ardèche,
- plaines sèches et vergers d'amandiers de Saint Remèze.



SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE



VUE SUR AIGUÈZE : SANS...ET...



VUE SUR AIGUÈZE : AVEC...



VILLAGE ET PARKINGS

Atouts

- De nombreux sites présentent une grande attractivité touristique.

Dysfonctionnements

- La surfréquentation conduit à la dégradation des sites.
- Des aménagements routiers et des aires de repos sans qualités.
- Des entrées d'agglomération peu accueillantes (entrée de Ruoms, Vallon-Pont-d'Arc...).
- Une signalétique touristique obsolète et ostentatoire.

TENDANCES D'ÉVOLUTION

L'attrait pour cette région, couplée à une pression résidentielle croissante, risque à court terme de compromettre la qualité des paysages. Cette pression s'exerce sous la forme du mitage des coteaux (exemple à Saint-Martin, Balazuc), des campings le long des rivières et de l'étalement urbain le long des routes.

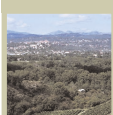
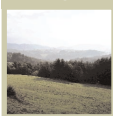
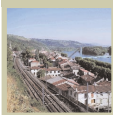
Un développement mal maîtrisé et la surenchère des signes ostentatoires du tourisme de masse produisent un "paysage de marketing et d'équipements" qui altère l'intérêt des sites.

Enjeux

- Gérer les flux touristiques en tenant compte de la dimension patrimoniale des sites.
- Maîtriser le foncier et le développement des résidences secondaires.
- Organiser la fréquentation touristique et restaurer les sites d'accueil (aire d'arrêt sur routes, panoramas, anciens délaissés routiers, accès aux rivières...).
- Organiser les infrastructures touristiques, les campings et la publicité.

Prospective

- Aménager les sites touristiques à la hauteur de leur renommée (références documentaires: cahier n°1 du vocabulaire des espaces publics du département, DDE de l'Ardèche).
- Intégrer dans toutes ses dimensions le site de restitution de la grotte Chauvet pour aboutir à un projet exemplaire en matière de gestion des flux touristiques, d'accueil du public et de développement urbain et économique.
- Mettre en scène les itinéraires routiers.
- Développer la démarche de projet communal et la dimension du paysage dans les PLU (donner du corps aux prescriptions).
- Etendre le dispositif de ZPPAUP (exemple: Balazuc) pour rétablir un équilibre entre le développement économique et la préservation des sites.



PAYSAGE DES HAUTES CÉVENNES



TERRASSES SCULPTANT LE RELIEF



TERRASSES JARDINÉES



DÉPRISE OU REPRISE ?

La Cévenne Ardéchoise



CARACTÈRES GÉNÉRAUX

Cette entité se caractérise par des systèmes de vallées étroites, à fort dénivelé, dominées par de hauts serres orientés est/ouest. Elle est soumise à une double influence climatique, méditerranéenne et montagnarde, qui joue un rôle déterminant dans l'occupation des sols. De plus une gradation amont/aval des substrats géologiques:

- serres et têtes de bassin versant sont formés de granits,
- vallées encaissées sont constituées de schistes, de gneiss et de basalte,
- piémonts et collines, sont composés de grès.

Ces variations conditionnent la progression de la végétation et l'occupation des sols:

- l'aval est situé en étage méditerranéen (olivier, chêne vert et pin maritime),
- la zone centrale se trouve en étage collinéen (châtaignier et chêne blanc),
- les serres, enfin, sont à l'étage montagnard (hêtre, alisier et landes).

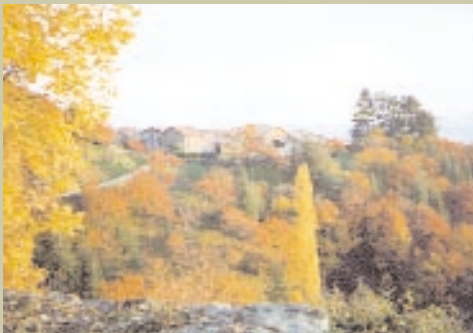
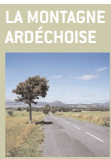
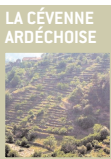
Il existe des disparités entre les hautes vallées en V, aux hameaux traditionnels de mi-pente installés à l'adret sur leur socle de terrasses jardinées, et la basse vallée en U de la région urbanisée d'Aubenas.

Paysage perçu: les horizons

- A l'est: le Plateau des Gras.
- Au l'ouest: le Mont Lozère depuis les sommets et, au passage des cols, l'intérieur des vallées.

Intérêts paysagers

- Pays de terrasses où l'unité architecturale apparaît comme un trait dominant.
- Effets contrastés entre les espaces sauvages et les espaces domestiqués des versants ciselés de terrasses.
- Vallées de la Drobie et de la Beume, paysage de référence du Parc, territoire homogène lié à l'organisation verticale de l'ancienne structure agraire.
- Vallée de la Bourge, paysage de référence du Parc.



AUTOMNE EN HAUTES CÉVENNES



VALLÉE DE LA BEAUME: MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN



ZONE COMMERCIALE



ACCUEIL TOURISTIQUE SUR TERRASSES ET SOUS LES CHÂTAIGNIERS

Points singuliers

- Terrasses jardinées.
- Patrimoine hydraulique et industriel ancien.
- Coulées basaltiques et phonolithiques en Haute Cévenne.

Atouts

- Appellation "paysage de référence" du PNR sur 3 territoires homogènes.
- Unité des ensembles bâtis traditionnels.

Dysfonctionnement /facteurs de dégradation

- Les équipements routiers récents qui banalisent les entrées stratégiques dans les vallées.

TENDANCES D'ÉVOLUTION

Bien qu'elles partagent avec les Boutières une organisation similaire de l'espace, les vallées cévenoles demeurent pour l'essentiel préservées des évolutions les plus récentes (cultures hors sol et opérations HLL) particulièrement pénalisantes pour la perception des sites.

Une perte identitaire liée à l'abandon des terrasses et au gel foncier se fait néanmoins sentir dans le paysage, et, parallèlement, sur les cartes IGN actuelles qui perdent la trace des terrasses.

La fermeture des versants par les boisements spontanés tend à altérer peu à peu l'attractivité des vallées.

Une forte pression de l'urbanisation et du tourisme se fait sentir au débouché aval des vallées, comme sur les bords de l'Ardèche à Pont-d'Ucel et autour de la déviation nord d'Aubenas, avec comme conséquence le mitage des collines du piémont cévenol.

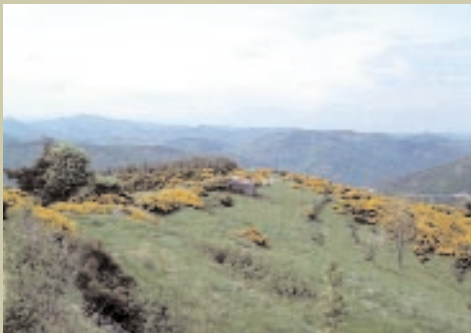
Le développement du tourisme résidentiel lié à la qualité des sites et à l'attrait des rivières est significatif.

Enjeux

- Protection des espaces à forte sensibilité, des paysages remarquables parmi les plus élaborés, de grande valeur patrimoniale.
- Préservation des éléments emblématiques des vallées, en particulier les terrasses et les formes architecturales.
- Entretien de la pente et des espaces ouverts et gestion de l'espace par les agriculteurs.
- Structurer l'accueil touristique pour une fréquentation mesurée des sites.
- Valoriser les villages-portes qui conditionnent les accès aux vallées.

Prospective

- Le paysage comme support du développement durable, en particulier à travers l'idée d'un "paysage d'archipel" qui consiste à conserver des clairières pour l'habitat et des chemins pour circuler.
- La route comme mode de découverte et d'interprétation du paysage.
- La reconnaissance des éléments de patrimoine des vallées: terrasses, moulins, ponts, jardins, ayguiers, béalières...



LANDES À GENÊTS



ROUTE DE PLATEAU



ENTRETIEN DES ESPACES OUVERTS PAR PÂTURAGE EXTENSIF



FERMETURE PROGRESSIVE DES VERSANTS

La montagne ardéchoise



CARACTÈRES GÉNÉRAUX

La ligne de partage des eaux est déterminante dans la partition entre Vivarais et Auvergne. Avec l'apparition des caractères montagnards (prairies de fauche, habitat dispersé et forêts), le paysage de cette entité affiche clairement son appartenance au massif central.

La montagne ardéchoise se distingue des autres entités du département par une simplification des motifs paysagers résultant des deux activités principales: l'exploitation agricole et l'exploitation forestière.

L'espace agricole est voué à l'élevage extensif bovin autour des fermes isolées, tandis que l'espace forestier est le domaine des peuplements de douglas et d'épicéas qui supplantent la hêtraie-sapinière:

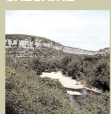
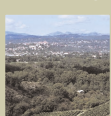
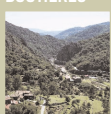
- au nord, le plateau de Saint-Agrève, à la vocation sylvicole très affirmée, qui se fait sentir au nord de la Lalouvesc et s'étend en Haute Loire,
- au sud, la chaîne des Sucrs et de vastes plateaux très ouverts au pied du Mont-Mézenc offrent de grands espaces de landes et de pâturages.

Paysage perçu: les horizons

- Au nord et à l'ouest, l'étendue des massifs boisés en direction du Puy-en-Velay.
- Vue très large sur la chaîne des sucrs.
- Au sud, les Cévennes avec le Tanargue.

Intérêts paysagers

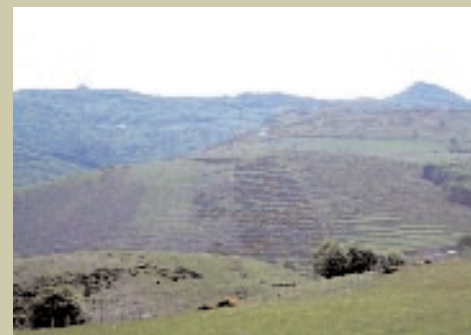
- Les routes d'accès aux cols en lacets, contrastant avec les routes rectilignes des plateaux.
- Les espaces ouverts des étages montagnard et subalpin, pâturages et landes à genêts, en alternance avec la hêtraie-sapinière.
- L'unité architecturale du bâti et la perception des caractères d'adaptation aux conditions climatiques dans l'habitat traditionnel (corps de ferme massif et abords plantés de bosquets d'arbres pour se protéger du vent du nord, la Burle).



ROUTE EN LACET



ROUTE D'ACCÈS AU COL DE MÉZILHAC EN LACET



STRUCTURES DE TERRASSES



GRAND HORIZON DÉGAGÉ OUVRANT SUR LE MONT-GERBIER-DE-JONC

Points singuliers

- Une géomorphologie singulière liée au volcanisme: les sommets symboliques des suc, les monuments naturels (cascade du Ray-Pic, maar de St Martial, volcan de Moline-Echamps), les lacs de Déveset et d'Issarlès.
- Carrefour stratégique du col de Mézilhac (point de jonction des Boutières, des Suc et des Cévennes).

Atouts

- Les cols.
- Les grands horizons dégagés liés à l'élevage extensif.
- La fréquentation touristique.

TENDANCES D'ÉVOLUTION

- La déprise agricole s'accroît, au profit de la lande et des reboisements artificiels.
- Avec plus d'un tiers de pâturages loués en estive pour l'élevage extensif bovin, une fermeture progressive des versants s'est amorcée par manque d'entretien ou pression de pâturage trop faible.
- La fermeture du paysage pourrait se durcir à moyen terme et modifier encore la perception des sites.
- Le développement des résidences secondaires est significatif, avec une reproduction des stéréotypes alpins destinés au tourisme vert à la périphérie des lacs d'Issarlès et de Déveset.
- La surfréquentation ponctuelle de sites comme le Mont-Gerbier-de-Jonc est à l'origine d'un "surpâturage" touristique qui dénature ces sites emblématiques.

Enjeux

- Maintenir et gérer les espaces ouverts.
- Gérer le passage d'une économie agricole issue d'une logique autarcique à une économie agri-touristique tournée vers l'accueil et le développement durable.
- Développer la qualité de l'habitat récent et des réhabilitations.

Prospective

- Mise en œuvre de mesures agro-environnementales pour garantir l'ouverture des espaces et soutien aux agriculteurs pour une gestion minimale des paysages.
- Intégrer une vision globale dans les règlements forestiers (plans de gestion et d'exploitation).
- Charte pour un bâti agricole adapté.



Bibliographie Crédits

- Une gestion des paysage,
pour que l'Ardèche vive
Conseil Général et CAUE, 1993
- Cahiers de recommandations
architecturales
Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
- Boîte à outil paysage
Mairie Conseil et Parcs Naturels Régionaux
de France, 1999
- Paysage au quotidien, Guide pratique
en Languedoc-Roussillon
Conseil Régional Languedoc-Roussillon, 1997
- La Charte Paysagère
La Documentation Française, 1995
- Les sept familles de paysages
en Rhône-Alpes
Direction Régionale de l'Environnement, 2005

Les photos illustrant ce document sont issues d'une mission photographique commandée par la DIREN à **Alexandre Petzold** et aux photos de terrain de Bertrand Rétif et Frédéric Reynaud, paysagistes, Itinéraire Bis. Ces images, prise en Ardèche dans leur grande majorité, sont volontairement non situées: les sites, les villes et villages sélectionnés le sont à titre d'exemple et non pas pour dénoncer et stigmatiser des points noirs paysagers. De même, les réalisations montrées comme références ne sont pas situées ni signées. Que leurs auteurs ne nous en tiennent pas rigueur. Photos p.78 & 79 : Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Conception du document et rédaction des textes :

Itinéraire bis □□□□□

Itinéraire Bis, paysage et architecture
(Bertrand Rétif et Frédéric Reynaud, paysagistes)

Illustration : Itinéraire Bis, sauf indication contraire

Conception graphique : Florence Conti, Lyon

Contacts

- **Chambre d'Agriculture**
4, avenue de l'Europe Unie 07000 PRIVAS / Tel. 04 75 20 28 00
- **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement**
6, cours du Palais 07000 PRIVAS / Tel. 04 75 64 36 04
- **Conseil Général de l'Ardèche**
BP 737 07007 PRIVAS / Tel. 04 75 66 79 43 / www.ardeche.fr
- **Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt**
7, boulevard du Lycée 07000 PRIVAS / Tel. 04 75 66 70 00
- **Direction Départementale de l'Équipement**
1, avenue du Vanel 07000 PRIVAS / Tel. 04 75 65 50 00
- **Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes**
208b, rue Garibaldi 69422 LYON CEDEX 03 / Tel. 04 37 48 36 00
www.environnement.gouv.fr/Rhone-Alpes
- **Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche**
La Prade 07560 Montpezat-sous-Bauzon / Tel. 04 75 94 35 20
- **Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine**
35, avenue de la Gare 07000 PRIVAS / Tel. 04 75 66 74 90